



International  
Co-operative  
Alliance

Documents de séance officiels

# Assemblée générale

17 octobre 2019

Kigali, Rwanda



## Table des matières

Points à l'ordre du jour	Page
Approbation de l'ordre du jour	2
Informations générales	3
Documents de référence	3
Informations sur le vote	3
Reprise du matériel de vote	4
Mandataires	4
Liste des votes des membres	5
Constitution du bureau	17
Procès-verbal de l'assemblée générale 2018	18
Rapport du président	28
Rapport du directeur général	28
Approbation des comptes 2018 & décharge au commissaire aux comptes	29
Décharge au conseil d'administration	57
Ratification des élections au conseil d'administration de l'organisation sectorielle	58
Amendement au règlement de l'ACI Asie-Pacifique	59
Amendements aux statuts et au règlement d'ordre intérieur de l'ACI	60
Amendements aux statuts de l'ACI concernant ses assemblées générales	65
Déclaration sur la paix	66
Plan stratégique de l'ACI	69
Motions et résolutions	70
Motion : élaboration de normes comptables pour les coopératives	70
Invitation aux prochaines assemblées générales	71

## 2. Approbation de l'ordre du jour

Heure	Points à l'ordre du jour	Présentation
<b>14h30</b>	1. Ouverture de l'assemblée générale et constitution du bureau	Ariel Guarco, président
	2. Accueil par le président	Ariel Guarco, président
	3. Approbation de l'ordre du jour	Ariel Guarco, président
	4. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale 2018	Ariel Guarco, président
	5. Rapport du président	Ariel Guarco, président
	6. Rapport du directeur général	Bruno Roelants, directeur général
	7. Approbation des comptes 2018 & décharge à l'auditeur	Jean-Louis Bancel, comité de vérification et de gestion des risques
	8. Décharge au conseil d'administration	Ariel Guarco, président
	9. Ratification des élections au conseil d'administration de l'organisation sectorielle	Manuel Mariscal, représentant de l'organisation sectorielle
	10. Amendements au règlement de l'ACI Asie-Pacifique	LI Chunsheng, président de l'ACI Asie-Pacifique
	11. Amendements aux statuts et au règlement d'ordre intérieur de l'ACI	Aditya Yadav et Martin Lowery, comité mixte
	12. Amendements au règlement de l'ACI concernant les assemblées générales	Ariel Guarco, président
	13. Déclaration sur la paix	Ariel Guarco, président
<b>16h30</b>	Pause café	
<b>17h00</b>	14. Plan stratégique de l'ACI	Ariel Guarco, président
<b>18:15</b>	15. Approbation des motions et des résolutions a. Élaboration de normes comptables pour les coopératives b. Autres motions ou résolutions	Ariel Guarco, président Ed Mayo, Cooperatives UK Ariel Guarco, président
	16. Invitation aux prochaines assemblées générales	Ariel Guarco, président Hôtes
<b>19h00</b>	<b>Clôture</b>	Ariel Guarco, président

## Informations générales

L'assemblée générale se tiendra le 17 octobre 2019 dans l'après-midi au Centre des congrès de Kigali (<http://www.kigalicc.com/>) situé au rez-de-chaussée de l'auditorium. Elle aura lieu dans le cadre de la conférence mondiale « Les coopératives pour le développement » qui se tiendra du 14 au 17 octobre. Pour plus d'informations, visitez le site [www.kigali2019.coop](http://www.kigali2019.coop).

Lors de cette assemblée générale une interprétation simultanée sera assurée en anglais, en espagnol et en français. Pour les autres langues les interprètes des délégations devront être enregistrés avec leur délégation.

### Motions

Les amendements à une motion doivent être soumis par écrit au directeur général **sept** jours avant le début du débat sur celle-ci et sont examinés dans l'ordre de leur réception. À la fin de la discussion chaque amendement est mis aux voix avant la motion d'origine.

### Ordre des débats

Les membres et leurs représentants qui souhaitent prendre la parole sur un quelconque sujet lors de l'assemblée générale doivent en faire part au président qui les appelle dans l'ordre de réception des demandes. Toutes les interventions doivent être adressées au président et se rapporter au sujet en discussion ou à une question de procédure. En règle générale, le président demande aux orateurs de respecter certaines limitations de temps.

## Documents de référence

Les publications suivantes contiennent des renseignements pertinents pour l'assemblée générale 2019 de l'ACI

- [ICA Articles & Bylaws](#)
- [Rapport annuel 2018](#)
- [Standing Orders for Board Elections \(sections III-VI\)](#)

Veuillez-vous noter que **l'ACI ne distribuera aucune copie de quelque documentation que ce soit**, ce document y compris. Merci de l'apporter avec vous.

## Informations sur le vote

Les délégués sont tenus de remplir un formulaire de désignation de vote afin de pouvoir prendre possession de leur matériel de vote. Un formulaire de vote a été personnalisé pour chaque organisation membre. Si vous ne l'avez pas reçu, contactez Gretchen Hacquard à l'adresse [hacquard@ica.coop](mailto:hacquard@ica.coop). Veuillez-vous dûment compléter le formulaire et nous le soumettre le plus tôt possible, **de préférence avant le 11 octobre**, afin que nous puissions préparer votre matériel de vote.

Des sièges seront réservés dans la salle de réunion pour les électeurs, les assistants et leurs interprètes. Merci de montrer votre matériel de vote pour entrer dans la zone désignée de places assises. Toutes les autres personnes qui souhaitent assister à l'assemblée générale pourront s'asseoir dans une zone désignée.

Toutes les motions et résolutions seront approuvées par une levée de cartes de vote.

Les statuts, le règlement d'ordre intérieur et les ordres permanents de l'ACI seront entièrement suivis.

## Reprise du matériel de vote

Voulez-vous reprendre votre matériel de vote au cours d'une des périodes suivantes. Si vous avez des questions ou des problèmes concernant les élections ou le matériel de vote, un personnel spécialisé pourra vous aider pendant les périodes indiquées dans le tableau ci-dessous.

Quand	Où
17 octobre de 8h00 à 9h00	Bureau d'enregistrement, rez-de-chaussée
17 octobre pendant la pause déjeuner	Bureau d'enregistrement, rez-de-chaussée

Lors de la reprise du matériel de vote, le délégué votant sera invité à :

- présenter une pièce légale d'identification ;
- vérifier que le nombre de matériel de vote qui lui a été donné est exact. Une fois que le délégué aura apposé sa signature et quitté la table où le matériel de vote a été distribué, aucun changement ne sera possible ;
- signer pour réception du matériel de vote.

**Les membres ne pourront pas reprendre leur matériel une fois le vote commencé.**

## Mandataires

Si votre organisation **ne** participe **pas** à l'assemblée générale, vous pouvez confier vos votes à une autre personne qui assiste à l'assemblée générale. Une procuration écrite n'est pas nécessaire pour confier vos votes à une personne présente de votre pays. Vous pouvez simplement la désigner comme votre mandataire dans la section A de votre formulaire de désignation de vote.

Toutefois, si vous souhaitez confier vos votes à une personne d'un membre extérieur à votre pays, ou à un détenteur officiel d'une procuration, une procuration écrite est nécessaire. Un formulaire de procuration se trouve à la dernière page (section B) du formulaire de désignation de vote. Ce formulaire comprend des instructions détaillées sur la manière de l'utiliser.

Pour désigner un mandataire, votre organisation doit envoyer le formulaire de désignation de vote à l'ACI **au plus tard le samedi 12 octobre 2019**. Les formulaires reçus après cette date ne seront pas valables.

## Liste des votes des membres

Le tableau ci-dessous indique le nombre de votes calculés que chaque membre se verra attribuer au cours de l'assemblée générale, en attente de leur droit de vote

Pays	Organisation	Votes
<b>AFRIQUE</b>		
ANGOLA	Cooperativa De Credito Para Os Funcionários Da Presidência (COOCREFP)	1
BOTSWANA	Botswana Co-operative Association (BOCA)	3
CONGO, (République démocratique du)	Cooperative d'épargne et de Credit de Nyawera (COOPEC NYAWERA)	2
CÔTE D'IVOIRE	Fédération des sociétés coopératives d'Hévéa de Côte d'Ivoire (FENASCOOPH-CI)	2
	Fédération des Unions des Sociétés Coopératives des Producteurs de la Filière Coton de Côte d'Ivoire (FPC-CI Coop CA)	9
ÉTHIOPIE	Awach Savings and Credit Cooperative (ASCCo)	2
	Oromia Coffee Farmers Co-operative Union (OCFCU) Ltd.	4
GHANA	Easy Investment Co-op Credit Union Ltd. (EICCU)	2
	Ghana Cooperative Agricultural Producers and Marketing Association (AGRIC COOP GHANA)	3
	Ghana Co-operative Council (GCC)	4
GUINÉE	Fédération des Coopératives d'Approvisionnement et d'Alimentation Générale (FECAAG)	2
KENYA	CIC Insurance Group Ltd.	5
	Co-operative Bank of Kenya Ltd (CBK)	8
	Kenya Union Of Savings & Credit Co-operatives Ltd. (KUSCCO)	9
	National Co-operative Housing Union Ltd. (NACHU)	3
	The Co-operative University of Kenya (CUK)	0
LESOTHO	Co-operative Lesotho Ltd.	3
MAURICE	Mauritius Co-operative Alliance Ltd. (MCAL)	2
MAROC	Office du Développement de la Coopération (ODCo)	0

Pays	Organisation	Votes
MOZAMBIQUE	Associação Moçambicana para Promoção do Cooperativismo Moderno (AMPCM)	0
NAMIBIE	Namibia Co-operatives Advisory Board (NCAB)	0
NIGER	Fédération des Coopératives Maraîchères du Niger (FCMN-Niya)	2
NIGÉRIA	Co-operative Federation of Nigeria (CFN)	10
	Federal Department of Co-operatives, Federal Ministry of Agriculture & Rural Development (FDC)	0
	Nigerian National Petroleum Corporation Cooperative Multipurpose Society LTD (NNPC-CMS Lagos)	2
	Odua Cooperative Conglomerate Ltd (OCCL)	2
RWANDA	National Cooperatives Confederation of Rwanda (NCCR)	9
	UNILAK -University of Lay Adventists of Kigali	0
SOMALIE	Somali Union Co-operative Movement (UDHIS)	2
AFRIQUE du SUD	South African National Apex Co-op (SANACO)	3
TANZANIE	Moshi Co-operative University (MoCU)	0
	Tanzania Federation of Co-operatives Ltd. (TFC)	5
OUGANDA	HealthPartners Uganda (HPU)	0
	Uganda Co-operative Alliance Ltd. (UCA)	7
ZIMBABWE	Zimbabwe National Association of Housing Co-operatives (ZINAHCO)	2

Pays	Organisation	Votes
<b>AMÉRIQUES</b>		
ARGENTINE	Agricultores Federados Argentinos Sociedad Cooperativa Limitada (AFA S.C.L.)	1
	Banco Credicoop Cooperativo Ltd. (BCCL)	2
	Confederación Cooperativa de la República Argentina Ltda. (COOPERAR)	8
	Confederación Nacional de Cooperativas de Trabajo (CNCT)	1
	Cooperativa de Provisión y Comercialización de Servicios Comunitarios de Radiodifusión COLSECOR Limitada (COLSECOR)	1
	Cooperativa de Trabajos Portuarios Limitada de San Martin (Coop Portuaria)	1
	Federación Argentina de Cooperativas de Consumo (FACC)	2
	Instituto Movilizador De Fondos Cooperativos, Cooperativa Ltda. (IMFC)	1
	La Segunda Cooperativa Limitada Seguros Generales	4
	Sancor Cooperativa de Seguros Ltda	4
BOLIVIE	Cooperativa Boliviana de Cemento, Industrias y Servicios - COBOCE LTDA	2
	Cooperativa de Telecomunicaciones Santa Cruz R.L. (COTAS R.L.)	4
	Cooperativa Rural De Electrificación R.L. (CRE R.L.)	4
BRÉSIL	Central De Cooperativas E Empreendimentos Solidários Do Brasil (UNISOL Brasil)	1
	Central Nacional das Cooperativas Odontológicas (Uniodonto do Brasil)	1
	Central Nacional Unimed - Cooperativa Central (CNU)	1
	Cooperativa de Crédito, Poupança e Investimento Sicredi Pioneira RS - Sicredi Pioneira RS	0
	Cooperativa de Trabalho Médico de Ribeirão Preto (COMERP)	1
	Organização das Cooperativas Brasileiras (OCB)	10
	Unimed Do Brasil, Confederação Nacional Das Cooperativas Médicas (UNIMED)	1
	Unimed Seguros Saúde S.A.	10
CANADA	Co-operatives and Mutuals Canada / Coopératives et mutuelles Canada (CMC)	11
CHILI	Cooperativa abierta de vivienda Limitada (CONAVICOOP)	2
	COOPEUCH Ltda. Cooperativa de Ahorro y Crédito	5

Pays	Organisation	Votes
COLOMBIE	Asociación Colombiana de Cooperativas (ASCOOP)	5
	Banco Cooperativo Coopcentral	4
	Caja Coperativa CREDICOOP (CREDICOOP)	1
	Casa Nacional del Profesor (CANAPRO)	1
	Confederación de Cooperativas de Colombia (CONFECOOP)	4
	Cooperativa del Magisterio (CODEMA)	1
	Cooperativa Empresarial Multiactiva Popular (COEMPOPULAR)	1
	Cooperativa Médica Del Valle Y De Profesionales De Colombia (COOMEVA)	1
	Financiera Progressa	1
	La Equidad Seguros	6
	Universidad Cooperativa de Colombia (UCC)	0
COSTA RICA	Banco Popular y de Desarrollo Comunal (BPDC)	4
	Centro de Estudios y Capacitación Cooperativa R.L. (CENECOOP)	4
	Consejo Nacional de Cooperativas (CONACOOOP)	5
	Cooperativa de Ahorro y Crédito Ande N° 1 R.L. (Coope Ande N°1 R.L.)	3
	Coopeservidores	4
	Instituto Nacional de Fomento Cooperativo (INFOCOOP)	0
	Sociedad de Seguros de Vida del Magisterio Nacional (SSVMN)	4
RÉPUBLIQUE DOMINICAINE	Cooperativa de Servicios Múltiples de Profesionales de Enfermería Inc. (COOPROENF)	2
	Cooperativa de Servicios Múltiples La Telefónica (COOPSEMUTEL)	2
	Cooperativa Nacional de Servicios Múltiples de Los Maestros Inc. (COOPNAMA)	4
	Cooperativa por Distritos y Servicios Múltiples "Vega Real", Inc.	4
	Fundacion Dominicana para el Desarrollo Social y Cooperativo (FUNDESCOOP)	0
ÉQUATEUR	Cooperativa de Ahorro y Crédito Policia Nacional (CPN)	3
	Cooperativa de Ahorro y Crédito Riobamba Ltda. (COAC RIOBAMBA)	3
EL SALVADOR	Federación de Asociaciones Cooperativas de Ahorro y Crédito de El Salvador de R.L. (FEDECACES)	4
GUATEMALA	Confederación Guatemalteca de Federaciones Cooperativas, Responsabilidad Limitada (CONFECOOP)	7
HAÏTI	Union Cooperative de Credit Agricole et Rural d'Haiti (UNICAGRIH)	1

Pays	Organisation	Votes
HONDURAS	Cooperativa de Ahorro y Crédito 'Sagrada Familia' Ltda.	4
	Federación de Cooperativas de Ahorro y Crédito de Honduras, Ltda. (FACACH)	5
JAMAÏQUE	Jamaica Co-operative Credit Union League (JCCUL)	6
	TIP Friendly Society	2
MEXIQUE (Rép. du)	Caja Popular Mexicana SC de AP de RL de CV (CPM)	8
	Confederación Nacional Cooperativa de Actividades Diversas de la República Mexicana (CNC) S.C. de R.L.	4
	Federación de Cajas Populares ALIANZA SC de RL de CV	4
	FENORESTE S.C.L. de C.V.	0
PANAMA	Cooperativa de Servicios Múltiples Profesionales, R.L.	2
	Instituto Panameño Autónomo Cooperativo (IPACOOOP)	0
PARAGUAY	Confederación de Cooperativas Rurales del Paraguay Ltda. (CONCOPAR)	2
	Confederación Paraguaya De Cooperativas CONPACOOOP Ltda.	6
	Cooperativa Universitaria Ltda.	2
	Federación de Cooperativas del Paraguay (FECOPAR LTDA.)	3
	Federación de Cooperativas Multiactivas del Paraguay (FECOMULP LTDA.)	5
	Panal Compañía de Seguros Generales S.A. - Propiedad Cooperativa	7
PEROU	Cooperativa de Ahorro y Crédito (Crl. Francisco Bolognesi Ltda.) (C.A.C. FB)	2
	Cooperativa de Ahorro y Crédito de Trabajadores de Empresas de Luz y Fuerza Eléctrica y Afines (CREDICOOP Luz y Fuerza Ltda.)	1
	Cooperativa de Ahorro y Crédito del Centro (COOPAC CENTROCOOP)	2
	Cooperativa de Ahorro y Crédito San Martín de Porres Ltda.	3
	Cooperativa de Ahorro y Crédito Santa María Magdalena, Ltda. (CACSM)	4
	Cooperativa de Servicios Especiales Educoop (C.S.E. EDUCOOOP)	2
PUERTO RICO	Banco Cooperativo de Puerto Rico (Bancoop)	2
	Cooperativa de Ahorro y Crédito "Dr. Manuel Zeno Gandía"	2
	Cooperativa de Ahorro y Crédito de Arecibo (COOPACA)	3
	Cooperativa de Ahorro y Crédito Vega Alta (VEGACOOOP)	2
	Cooperativa de Seguros Múltiples de Puerto Rico	4
	Liga de Cooperativas de Puerto Rico (LIGACOOOP)	2

Pays	Organisation	Votes
SAINT-CHRISTOPHE-ET-NIÉVÈS	Caribbean Confederation of Credit Unions (CCCU)	0
ÉTATS-UNIS	CHS Inc.	25
	CoBank, ACB	
	Credit Union National Association, Inc. (CUNA)	
	National Co+op Grocers (NCG)	
	National Cooperative Bank (NCB)	
	National Cooperative Business Association CLUSA International (NCBA CLUSA)	
	National Rural Electric Co-operative Association (NRECA)	
	Nationwide Mutual Insurance Company	0
	Land O'Lakes Venture37	
	National Society Of Accountants For Co-operatives (NSAC)	
URUGUAY	Cámara Uruguaya de Cooperativas de Ahorro y Crédito and Capitalización (CUCACC)	5
	Confederación Uruguaya de Entidades Cooperativas (CUDECOOP)	5
	Cooperativas Nacionales Financieras Aliadas en Red (CONFIAR)	3
	Instituto Nacional del Cooperativismo (INACOOOP)	0
<b>ASIE-PACIFIQUE</b>		
AUSTRALIE	Business Council of Co-operatives and Mutuals (BCCM)	10
	Capricorn Society Ltd.	2
	Co-operative Bulk Handling Limited (CBH Group)	2
BANGLADESH	Bangladesh Samabaya Bank Limited (BSBL)	2
	National Co-operative Union of Bangladesh (Bangladesh Jatiya Samabaya Union-BJSU)	12
BHOUTAN	Department of Agricultural Marketing and Cooperatives (DAMC)	0
CHINE (R.P. de)	All China Federation of Handicraft & Industrial Co-operatives (ACFHIC)	5
	All China Federation of Supply and Marketing Co-operatives (ACFSMC)	11
	Heilongjiang Guhe Cooperative Association (Guhe)	1
	International Committee for the Promotion of Chinese Industrial Co-operatives (ICCIC)	0
CURAÇAO	Ministry of Economic Development (MEO)	0
FIDJI	Department of Co-operative Business (DCB)	0
	Nasinu Land Purchase & Housing Co-operative Limited (NLPHCL)	1

Pays	Organisation	Votes
INDE	Buldana Urban Co-operative Credit Society Ltd. (BUCCS)	1
	Co-operative House Building & Finance Corporation Ltd.	1
	Indian Farm Forestry Development Co-operative Ltd. (IFFDC)	1
	Indian Farmers Fertiliser Co-operative Ltd. (IFFCO)	9
	Krishak Bharati Co-operative Ltd. (KRIBHCO)	1
	National Agricultural Co-operative Marketing Federation of India (NAFED)	1
	National Co-operative Agriculture & Rural Development Banks' Federation Ltd. (NCARDBF)	1
	National Co-operative Consumers Federation Ltd. (NCCF)	1
	National Co-operative Development Corporation (NCDC)	0
	National Co-operative Union of India (NCUI)	4
	National Federation of Farmers Procurement, Processing & Retailing Cooperatives of India Ltd. (NACOF)	1
	National Federation of Fishers Cooperatives Ltd. (FISHCOPFED)	1
	National Federation of State Co-operative Banks Ltd. (NAFSCOB)	1
	Tirumalla Tirupati Multistate Cooperative Credit Society Limited	1
Uralungal Labour Contract Cooperative Society Ltd. (ULCCS Ltd)	1	
INDONÉSIE	Indonesian Co-operative Council (DEKOPIN)	12
IRAN	Central Union of state Rural Production Cooperatives of Iran (CURPC)	1
	Central Organization for Rural Co-operatives of Iran (CORC)	0
	Central Union of Rural & Agricultural Co-operatives of Iran (CURACI)	7
	Iran Chamber of Co-operatives (ICC)	11
	Iran Oilseeds & Vegetable Oil Processing Factories Co-operative (Farda Co-op)	1
	Pishgaman Cooperative Union (PCU)	2
	Rah-e-roshd Cooperative Educational Complex (RCEC)	0
	Supervision and Coordination Central Union of Rural and Agricultural Co-operatives of Iran (SCURA)	3
	Tose'e Ta'avon Bank (T.T. Bank)	0

Pays	Organisation	Votes
JAPON	Central Union of Agricultural Co-operatives (JA-ZENCHU)	2
	IE-NO-HIKARI Association (Association for Education and Publications on Agricultural Co-operatives)	1
	Japan Co-op Insurance Consumers' Co-operative Federation (JCIF)	1
	Japan Co-operative Alliance (JCA)	1
	Japan Co-operative Insurance Association Inc. (JCIA)	0
	Japan Workers' Co-operative Union (Jigyodan) (JWCU)	1
	Japanese Consumers' Co-operative Union (JCCU)	3
	Japanese Health and Welfare Co-operative Federation (HeW CO-OP Japan)	1
	National Association of Labour Banks (NALB)	1
	National Federation of Agricultural Co-operative Associations (ZEN-NOH)	3
	National Federation of Fisheries Co-operative Associations (JF ZENGYOREN)	1
	National Federation of Forest Owners' Co-operative Associations (ZENMORI-REN)	1
	National Federation of University Co-operative Associations (NFUCA)	1
	National Federation of Workers and Consumers Kyosai Cooperatives (Kokumin Kyosai co-op)	1
	National Mutual Insurance Federation of Agricultural Co-operatives (ZENKYOREN)	3
	The Japan Agricultural News (NIHON-NOGYO-SHIMBUN)	1
The Norinchukin Bank	3	
JORDANIE	Jordan Co-operative Corporation (JOR)	2
KAZAKHSTAN (Rép. du)	Union of Consumer Cooperation of the Republic of Kazakhstan	2
KIRIBATI	Ministry of Commerce, Industry and Cooperatives (MCIC)	0
CORÉE (Rép. de)	iCOOP	2
	International Solidarity of Korea Cooperatives (ISKC)	1
	Korean Federation of Community Credit Cooperatives (KFCC)	10
	Korean National Federation of Fisheries Co-operatives (KNFC)	1
	National Agricultural Co-operative Federation (NACF)	6
	National Credit Union Federation of Korea (NACUFOK)	4
	National Forestry Co-operatives Federation (NFCF)	1
KOWEÏT	Union of Consumer Co-operative Societies State of Kuwait (KUCCS)	4

Pays	Organisation	Votes
KYRGYZSTAN	Co-operatives Union of Kyrgyzstan (CUK)	1
MALAISIE	Cooperative College of Malaysia (CCM)	0
	Malaysian National Cooperative Movement (ANGKASA)	10
	National Land Finance Co-operative Society Ltd. (NLFCS)	3
MALDIVES	Maldives Fishermen's Association (MFA)	0
MONGOLIE	Mongolian National Co-operative Alliance (MNCA)	3
	National Association of Mongolian Agricultural Co-operatives (NAMAC)	4
BIRMANIE	Central Co-operative Society Ltd. (CCS)	9
NÉPAL	National Co-operative Bank Ltd. (NCBL)	8
	National Co-operative Development Board (NCDB)	0
	National Co-operative Federation of Nepal (NCF)	8
	Nepal Agricultural Co-operative Central Federation Limited (NACCFL)	4
	Nepal Multipurpose Central Co-operative Union Ltd (NEMCCU)	3
NOUVELLE ZÉLANDE	Cooperative Business New Zealand	4
PAKISTAN	Karachi Co-operative Housing Societies Union Ltd. (KCHSU)	4
PALESTINE	Economic and Social Development Center of Palestine (ESDC)	1
	Palestinian Agriculture Cooperative Union (PACU)	2
	Union of Housing Cooperatives in Palestine (PUHC)	1
PAPOUASIE NOUVELLE GUINÉE	Office of Co-operative Societies of Papua New Guinea (OCS PNG)	0
PHILIPPINES	Aurora Integrated Multipurpose Cooperative (AIMCooP)	3
	Co-operative Development Authority (CDA)	0
	Federation of Peoples' Sustainable Development Cooperative (FPSDC)	2
	MASS-SPECC Cooperative Development Center	1
	Metro South Cooperative Bank (MSCB)	1
	National Confederation Of Co-operatives (NATCCO)	5
	Philippine Co-operative Center (PCC)	8
	Union of Legitimate Service Contracting Cooperatives (ULSCC)	1
	Victo National Co-operative Federation And Development Center (VICTO National)	4

Pays	Organisation	Votes
ARABIE SAOUDITE	Cooperative Societies Council (CSC)	0
SINGAPOUR	Singapore National Co-operative Federation Ltd. (SNCF)	6
SRI LANKA	Kotikawatta Thrift and Credit Co-operative Society Ltd. (KTCCS)	2
	National Co-operative Council of Sri Lanka (NCCSL)	10
	National Institute Of Co-operative Development (NICD)	0
	SANASA Federation Ltd in Sri Lanka	6
	Sri Lanka Consumer Co-operative Societies Federation Ltd. (Coopfed)	6
THAÏLANDE	The Co-operative League of Thailand (CLT)	11
TIMOR-ORIENTAL	Con-Federation (CNCTL)	2
ÉMIRATS ARABES UNIS	Sharjah Co-operative Society (SCS)	2
VANUATU	Office of the Registrar of Cooperatives and Business Development Services (ORCBDS)	0
VIETNAM	Vietnam Co-operative Alliance (VCA)	10
	Vietnam National Industrial, Handicraft and Commercial Coop-Enterprises Association (ViCCA)	3
<b>EUROPE</b>		
ARMÉNIE	"Farm Credit Armenia" Universal Credit Organization Commercial Cooperative (FCA UCO CC)	2
AUTRICHE	Oesterreichischer Verband Gemeinnütziger Bauvereinigungen - Revisionsverband (GBV)	5
BIÉLORUSSIE (Rép. de)	Belarussian Republican Union of Consumer Societies (BELKOOPSOYUZ)	10
BELGIQUE	Febecoop	2
BULGARIE	Central Cooperative Bank Plc (CCB)	2
	Central Co-operative Union (CCU)	4
	National Union of Workers Producers Co-operatives of Bulgaria (NUWPCB)	4
CROATIE	Croatian Centre for Cooperative Entrepreneurship (CCCE)	0
CHYPRE	Civil Servants Co-op Ltd. (ME-KOOP LTD.)	1
	Co-operative Central Bank Ltd. (CCB)	5
	Cyprus Turkish Co-operative Central Bank Ltd. (KoopBank)	3
	Pancyprian Co-operative Confederation Ltd.	1

Pays	Organisation	Votes
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	Co-operative Association of the Czech Republic (CACR)	5
DANEMARK	Kooperationen	2
FINLANDE	Pellervo Coop Center	9
	SOK Corporation	8
FRANCE	Confédération Générale Des Scop (CGSCOP)	1
	Confédération Nationale du Crédit Mutuel	10
	Coop FR	2
	Crédit Coopératif	1
	Fédération Nationale des Caisses d'Epargne (FNCE)	9
	Fédération Nationale des Coopératives de Consommateurs (FNCC)	2
ALLEMAGNE	DGRV - Deutscher Genossenschafts- und Raiffeisenverband e. V.	11
	Gdw Bundesverband Deutscher Wohnungs- Und Immobilienunternehmen E.v.	8
	Zentralverband deutscher Konsumgenossenschaften e.V. (ZdK)	0
GRÈCE	Social Solidarity and Regional Development Network (KAPA Network)	0
HONGRIE	National Federation of Agricultural Co-operators and Producers (MOSZ)	2
IRLANDE	Co-operative Housing Ireland (CHI)	1
ISRAËL	Central Union for Co-operative Initiative in Israel	1
	Coop Israel	2
	The Kibbutz Movement	3
ITALIE	Associazione Generale Cooperative Italiane (A.G.C.I. Nazionale)	4
	Confederazione Cooperative Italiane (CONFCOOPERATIVE)	9
	European Research Institute on Cooperative and Social Enterprises (EURICSE)	0
	Legga Nazionale Delle Cooperative E Mutue (LEGACOOOP)	10
LITUANIE	Lithuanian Union of Co-operative Societies (LITCOOPUNION)	4
MALTE	Koperattivi Malta	2
MOLDAVIE (Rép. de)	Central Union of Consumer Co-operatives of the Republic of Moldova (MOLDCOOP)	4
NORVÈGE	Coop Norge SA	7
	Norwegian Agricultural Co-operatives	2
	The Co-operative Housing Federation of Norway (NBBL)	5
POLOGNE	Auditing Union of Housing Co-operatives	9

	National Association Of Co-operative Savings And Credit Unions (NACSCU)	7
	National Auditing Union of Workers' Co-operatives (NAUWC)	1
	National Co-operative Council - NCC	6
	National Supervision Union Of Spoletum Consumer Co-operatives	2
PORTUGAL	Confecoop - Confederação Cooperativa Portuguesa, CCRL	5
	Cooperativa António Sérgio para a Economia Social - Cooperativa de Interesse Público de Responsabilidade Limitada (CASES)	1
ROUMANIE	National Union of Consumer Co-operatives (CENTROCOOP)	3
	National Union of Handicraft and Production Co-operatives of Romania (UCECOM)	2
RUSSIE	Central Union of Consumer Societies of the Russian Federation (Centrosoyuz of the Russian Federation)	9
	Moscow Regional Union of Consumer Societies	2
SLOVAQUIE	Co-operative Union of the Slovak Republic	4
ESPAGNE	Confederació de Cooperatives de Catalunya (CoopCat)	6
	Confederación Empresarial Española de la Economía Social (CEPES)	4
	Confederación Española de Cooperativas de Trabajo Asociado (COCETA)	4
	Fundación Espriu	4
	KONFEKOOP - Confederación de Cooperativas de Euskadi	2
SUÈDE	Coompanion - Kooperativ Utveckling Sverige	0
	Folksam	2
	Hsb Riksförbund (Swedish National Tenant-owner Cooperative Housing Association)	5
	Kooperativa Förbundet (KF) (the Swedish Co-operative Union)	9
	Riksbyggen (co-operative Housing Union)	4
SUISSE	Allgemeine Baugenossenschaft Zürich (ABZ)	2
	Baugenossenschaft mehr als wohnen	1
TURQUIE	Central Union Of The Agricultural Credit Cooperatives Of Turkey (ACC)	5
	National Co-operative Union Of Turkey (NCUT)	5
	The Central Union of Turkish Forestry Co-operatives (ORKOOP)	4
UKRAINE	Central Union of Consumer Societies of Ukraine (UKOOSPILKA)	4
ROYAUME-UNI	Co-operatives UK	10
	The Midcounties Co-operative Limited	5

Pays	Organisation	Votes
<b>SUPRANATIONAL</b>		
AFRIQUE	Africa Confederation of Co-operative Savings & Credit Associations (ACCOSCA)	1
ASIE-PACIFIQUE	Association of Asian Confederations of Credit Unions (ACCU)	1
EUROPE	European Association Of Co-operative Banks (EACB)	1

## 1. Constitution du Bureau

\* \* \*



<b>DÉCISION</b>	
<b>CONSTITUTION DU BUREAU</b>	
PRÉSIDENT	Ariel Guarco
SECRÉTAIRE	Antonina Guarrella
OBSERVATEUR	À confirmer
OBSERVATEUR	À confirmer

Conformément au règlement d'ordre intérieur de l'ACI concernant les procédures de l'assemblée générale : article 29, paragraphe 4

Le président nomme un secrétaire, qui n'est pas nécessairement un membre. L'assemblée générale désigne deux observateurs. Le président ou son/sa remplaçant(e), le secrétaire et les observateurs constituent ensemble le bureau. Si le nombre de membres présents est limité, la composition d'un bureau n'est pas nécessaire.

### 3. Procès-verbal de l'assemblée générale 2018

Les membres qui souhaitent apporter des modifications au procès-verbal doivent envoyer leurs propositions de modifications par écrit au directeur général de l'ACI, Bruno Roelants, **au plus tard le 3 octobre 2019** par email à l'adresse [roelants@ica.coop](mailto:roelants@ica.coop).

#### Projet de procès-verbal de l'assemblée générale

▪ *Buenos Aires (Argentine), 21 octobre 2018* ▪

##### OUVERTURE DE LA RÉUNION

L'assemblée générale est ouverte à 15h00 sous la présidence de Ariel GUARCO, président de l'Alliance coopérative internationale.

Avant d'aborder les points inscrits à l'ordre du jour, Ariel GUARCO demande qu'une minute de silence soit observée en hommage à Stanley Charles MUCHIRI, soudainement décédé, ancien président de la région Afrique et vice-président de l'Alliance coopérative internationale.

##### VÉRIFICATION DU QUORUM

Sur la base de la liste des organisations présentes ou représentées – 172 organisations membres de 66 pays – l'assemblée est valablement constituée pour délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour.

##### CONSTITUTION DU BUREAU

Conformément aux dispositions administratives et juridiques belges, un bureau doit être constitué pour la conduite de toute assemblée générale.

Le président déclare avoir nommé Marc NOËL – du bureau mondial – secrétaire de l'assemblée générale 2018.

Le président, le secrétaire et les observateurs constituent ensemble le bureau de l'assemblée générale.

La composition du bureau est mise au vote.

**La composition du bureau pour l'assemblée générale 2018 est approuvée à l'unanimité par vote à main levée.**

##### APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Ariel GUARCO explique qu'en raison d'un ordre du jour particulièrement chargé, les délégués qui souhaitent prendre la parole pour exprimer leurs points de vue ou poser des questions sont priés de limiter leurs interventions à 2 minutes maximum.

Le président rappelle que l'ordre du jour, avec les documents justificatifs, a été distribué à tous les membres de l'Alliance 30 jours avant la réunion.

Il précise qu'un point doit y être ajouté, à savoir la ratification des vice-présidents pour l'Afrique et les Amériques.

Ariel GUARCO soumet à l'approbation de l'assemblée générale l'ordre du jour intégrant ce point supplémentaire.

**L'ordre du jour intégrant la ratification des vice-présidents pour l'Afrique et les Amériques est approuvé à l'unanimité par vote à main levée.**

### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 17 NOVEMBRE 2017 À KUALA LUMPUR**

Le président soumet à l'approbation de l'assemblée générale le projet de procès-verbal de la réunion du 17 novembre 2017.

Comme d'habitude, le procès-verbal a été envoyé avec les documents justificatifs avant la réunion et les membres ont été priés d'informer le directeur général de tout souhait de correction. Le bureau mondial a reçu une demande de correction de la part de la Fédération nationale des coopératives de Singapour (SNCF) : le nom de leur organisation n'avait pas été correctement orthographié dans le document.

#### ***Discussion***

Kenki MAEDA (Alliance coopérative japonaise) a demandé à inclure « le mandat pour le prochain conseil d'administration » dans le procès-verbal de l'assemblée générale car il s'agit d'un document très important que les membres doivent fréquemment consulter.

**Avec cette proposition et le changement mentionné, le procès-verbal de l'assemblée générale du 17 novembre 2017 à Kuala Lumpur (Malaisie) est approuvé à l'unanimité par vote à main levée.**

### **COMPTES 2017 AUDITÉS ET DÉCHARGE AU VÉRIFICATEUR**

Greg WALL, président du comité de vérification et de gestion des risques a passé en revue les résultats financiers annuels de l'ACI pour 2017.

#### ***Résultats financiers 2017***

<b>En euros</b>	<b>2017</b>	<b>2016</b>
AFRIQUE *	45,710	-117,391
AMÉRIQUES *	-6,136	69,676
ASIE-PACIFIQUE *	70,920	117,763
BUREAU MONDIAL *	208,899	148,890
<b>ACI CONSOLIDÉ</b>	<b>323,924</b>	<b>283,888</b>
COOPERATIVES EUROPE	97,537	-91,851
50 % DOTCOOP ALLIANCE	94,615	137,137
<b>TOTAL</b>	<b>516,076</b>	<b>329,174</b>

*\* Avant consolidation*

Il explique que les résultats régionaux sont donnés avant élimination des transactions inter-sociétés (principalement la différence de change calculée sur le compte inter-sociétés avec le bureau mondial).

Cooperatives Europe, étant une entité juridique distincte, n'a pas été incluse dans les chiffres consolidés. Ses états financiers pour 2017 ont été audités et approuvés en mai par son assemblée générale. Le résultat net était de 97 537 euros.

La part de 50 % de l'ACI dans DotCoop représente un résultat de 94 615 euros. Il n'y a pas eu de distribution financière en 2017. Dans le bilan de l'Alliance, l'investissement financier avait une valeur historique de 118 500 euros.

Le bénéfice net pour 2017 s'est élevé à 283 888 euros en tenant compte de la Belgique, de l'Afrique, des Amériques et de la région Asie-Pacifique.

Afrique : Le résultat net s'élève à 45 710 euros du fait des écarts de change positifs liés au compte inter-sociétés. Le résultat d'exploitation montre une perte de 19 600 euros, ce qui représente une amélioration par rapport à la perte d'exploitation de 55 800 euros en 2016.

Amériques : la perte de 6136 euros est principalement due à la diminution des cotisations et autres services après la transition du directeur régional. La réduction des frais de personnel et des services externes a compensé l'augmentation des frais de déplacement et de réunion.

Asie & Pacifique affiche un bon résultat de 71 000 euros malgré une différence de change non réalisée de 28 000 €. Cela est comparé à une position d'équilibre prévue pour l'année. La diminution des frais de personnel et des revenus plus élevés du projet expliquent la différence.

### **Bilan consolidé (1)**

Actif en euros	2017	2016	Passif en euros	2017	2016
Immobilisations corporelles	70,914	51,916	Capitaux propres	1,045,154	781,184
Immobilisations financières	127,594	9,135	Provisions	-	258,087
Créances à un an au plus	3,066,176	3,077,523	Montants payables à plus d'un an	-	-
Investissements actuels	109,785	122,037	Montants payables à un an	3,610,444	2,803,977
Avoirs en banque et en caisse	3,823,876	3,370,491	Charges à payer revenu différé	2,844,577	3,036,760
Charges reportées et produits à recevoir	301,830	248,906		<b>7,500,175</b>	<b>6,880,008</b>
	<b>7,500,175</b>	<b>6,880,008</b>			

(1) Constitué du bureau mondial (Bruxelles) et des régions Afrique, Amériques et Asie-Pacifique

Les comptes consolidés de l'Alliance coopérative internationale ont été audités par RSM InterAudit. Les fonds propres se sont améliorés de 264 000 euros par rapport à 2016 grâce au résultat positif.

### **Compte de résultat consolidé (1)**

En euros	2017	2016
Réunions et vente de service	685,566	306,485
Contributions et subventions	4,266,921	4,234,703
Autres produits d'exploitation	428,612	381,869
<b>Total des revenus</b>	<b>5,381,099</b>	<b>4,923,057</b>

Redistribution et aide aux régions	-929,383	-795,779
Services et autres biens	-1,913,821	-1,949,520
Rémunérations, charges sociales et pensions	-2,056,601	-1,877,450
Amortissement des immobilisations corporelles	-39,239	-14,416
Réductions de valeur sur dettes commerciales	-20,078	-61,202
Autres charges d'exploitation	-85,024	-61,114
<b>Total des dépenses</b>	<b>-5,044,146</b>	<b>-4,759,481</b>
Résultat d'exploitation	<b>336,953</b>	<b>163,576</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>-8,795</b>	<b>115,286</b>
Résultat extraordinaire	-4,234	5,026
<b>Résultat net</b>	<b>323,924</b>	<b>283,888</b>

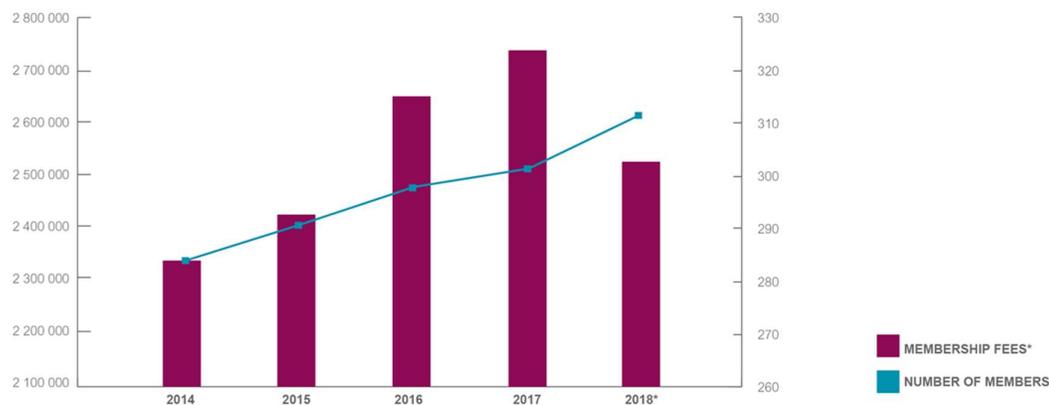
(1) Constitué du bureau mondial (Bruxelles) et des régions Afrique, Amériques et Asie-Pacifique

Bureau mondial : le résultat net s'élève à 209 000 euros. Le résultat d'exploitation était de 235 000 euros ; une amélioration par rapport au 75 000 euros de 2016. En 2016, une redistribution de DotCoop de 128 000 € a été réalisée.

La conférence mondiale de Malaisie s'est terminée sur un résultat positif de 155 000 euros. De nombreux coûts ont été réduits par rapport au budget : frais de personnel, frais d'impression, de déplacement et de réunions, services externes.

#### MEMBERSHIP FEES IN EUR

	2014	2015	2016	2017	2018*
Membership fees	2 331 386	2 411 394	2 643 788	2 734 403	2 521 996
Number of members	283	290	299	302	318



\* estimated

Malgré l'augmentation du nombre d'organisations membres, la projection des cotisations des membres pour 2018 montre que celles-ci ont diminué de 8 % par rapport à 2017. Cette évolution résulte de la nouvelle formule de calcul des cotisations et des variations du taux de change (les cotisations étant évaluées en francs suisses, puis converties en dollars américains ou en euros).

Greg WALL explique qu'afin de répondre aux demandes permanentes de notre organisation mondiale, nous devons explorer de nouvelles sources de revenus. Il a souligné que le comité de vérification et de gestion des risques et le conseil d'administration mondial collaboraient étroitement pour améliorer la viabilité financière de l'Alliance coopérative internationale.

Exprimant l'opinion de tous les membres, le président remercie Greg WALL pour son explication détaillée des comptes de 2017

### **Discussion**

Ed MAYO – Co-operatives UK – remercie le comité de vérification et de gestion des risques pour le travail accompli. Il demande des informations sur les fonds réunis pour venir en aide aux victimes de catastrophes naturelles en Asie et en Amérique latine. S'il est clair que l'argent a été distribué par le bureau régional Asie-Pacifique de l'ACI il n'en a pas été de même pour les Amériques.

Greg WALL explique que grâce à l'appel de fonds de l'ACI des dons ont été distribués comme suit :

- 35 000 USD au NCF Népal en janvier 2018
- 84 700 USD à VICTO Philippines en mars 2018

Les fonds restants s'élèvent à 95 233 euros pour l'Amérique latine. Cet argent est bien évidemment en sécurité. La distribution tardive est due à l'engagement et à la nomination du nouveau directeur général et des directeurs régionaux. Greg WALL dit que la distribution sera faite sous peu. Ariel GUARCO souligne qu'il accorde une attention toute particulière à cette question. Il s'est rendu dans la région et a discuté de ce processus qui a été retardé en raison de changements internes. Il confirme que ce processus est sur le point d'être achevé.

À la fin des discussions, Ariel GUARCO demande à l'assemblée générale de se prononcer sur l'approbation des comptes audités de 2017.

**L'assemblée générale approuve à l'unanimité les comptes audités de 2017 par vote à main levée.**

## **ACTIONS ET DÉCHARGE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le président demande à l'assemblée générale de voter sur la motion tendant à donner décharge aux membres du conseil d'administration de l'Alliance pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice budgétaire clôturé le 31 décembre 2017.

**L'Assemblée générale donne décharge aux membres du conseil d'administration de l'Alliance pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice budgétaire clôturé le 31 décembre 2017.**

## **DÉCHARGE À L'AUDITEUR**

Le président demande à l'assemblée générale de voter sur la motion tendant à donner décharge à l'auditeur de l'ACI pour l'exercice de son mandat au cours de l'exercice budgétaire clôturé le 31 décembre 2017.

**L'assemblée générale donne décharge à l'auditeur de l'ACI pour l'exercice de son mandat au cours de l'exercice budgétaire clôturé le 31 décembre 2017.**

## **RAPPORT DU PRÉSIDENT**

Le président rappelle tout d'abord que l'assemblée générale de 2017 (Kuala Lumpur) avait adopté une résolution mandatant le conseil d'administration de l'ACI de 2017 à 2021 au sujet des priorités de l'organisation, à savoir l'adhésion et en particulier celle des coopératives de base, les communications, la gestion et les moyens financiers.

En ce qui concerne l'adhésion, Ariel GUARCO a le plaisir d'informer l'assemblée générale qu'en octobre 2018, l'ACI était composée de 312 organisations membres (dont 268 membres à part entière et 44 membres associés) originaires de 109 pays. En 11 mois, l'ACI a recruté 10 nouveaux membres de 5 nouveaux pays.

En outre, conformément à son mandat, le conseil d'administration de l'ACI a décidé de mener une enquête en trois langues. Elle s'est déroulée de février à mai 2018. Le but de l'enquête était de mieux comprendre les menaces, les défis, les opportunités, les priorités stratégiques, les besoins et les attentes des membres. Cette initiative a été bien accueillie par les organisations membres : 62 % de réponses fournies par 88 pays (à une époque où l'ACI comptait 107 pays). En combinant ces réponses avec celles des dix organisations sectorielles, l'enquête représente 65 % du mouvement coopératif mondial affilié à l'ACI.

Les résultats de l'enquête ont été traduits en 3 langues et envoyés à tous les membres dans un document intitulé « Besoins et attentes des membres ». Sur la base de ces résultats, le conseil d'administration de l'ACI a commencé à élaborer la stratégie pour les années à venir et a décidé de mener une nouvelle consultation approfondie sur les défis posés par le contexte actuel.

En ce qui concerne la gestion et les moyens financiers : le président souligne que – dans le cadre du programme de partenariat pluriannuel en cours entre l'ACI et l'Union européenne – le cofinancement était *de facto* de 15 % et non de 20 % (puisque 5 % sont des coûts fixes). En outre, l'ACI a reçu un don du Sommet international des coopératives pour les activités des jeunes. Grâce à ce don, le premier événement mondial pour les jeunes coopérateurs aura lieu au Sri Lanka en 2020. Le conseil d'administration travaille également à la diversification des sources de revenus, comme le groupe international de réflexion sur l'entrepreneuriat coopératif (ICETT) et sur la possibilité de poursuivre le programme pluriannuel de l'Union européenne, par exemple. Dans le même temps, le bureau mondial a considérablement réduit les dépenses tout en créant de nouveaux emplois pour améliorer l'efficacité de l'ACI. Ainsi, David FERREIRA a été nommé au poste de directeur administratif et financier, poste qui avait été supprimé en 2011, pour travailler à la mise en œuvre d'un cycle budgétaire et d'une planification pluriannuelle, afin de créer un lien beaucoup plus étroit entre stratégie et finances et de réduire sensiblement le niveau de risque financier de l'organisation.

Le président déclare que – parmi leurs principales priorités – les membres du conseil d'administration de l'ACI travaillent à l'amélioration de la formule actuelle de cotisation afin de mieux refléter la capacité de payer des membres; sur la révision de la méthode actuelle d'attribution des voix afin d'éviter d'éventuelles anomalies et sur la mise en place de mandats échelonnés pour les administrateurs du conseil d'administration.

Il ajoute qu'au cours des onze derniers mois, le conseil d'administration de l'ACI s'est concentré sur l'élaboration de la stratégie pour les 10 prochaines années ce qui implique la révision du plan directeur pour une décennie coopérative pour la période 2010-2030. Ce plan stratégique mettra l'accent sur la création de nouveaux services pour les membres et sur une coordination améliorée entre les régions, les secteurs et les comités thématiques de l'Alliance coopérative internationale. Ces activités intenses ont montré que non seulement la direction et le conseil d'administration travaillaient la main dans la main mais aussi que les valeurs et l'éthique étaient la pierre angulaire de la bonne gouvernance et du leadership au sein de l'Alliance coopérative internationale. Ariel GUARCO explique ensuite que, en cette presque première année de son mandat, il est très attaché à la réalisation des principes et des idéaux du mouvement coopératif qui le guident. Le conseil des directeurs de l'ACI s'est réuni trois fois. Il a assisté à quatre réunions du conseil régional. Il a rendu visite à 70 organisations membres dans 10 pays. Il a été invité à de nombreuses et prestigieuses célébrations ou anniversaires offrant une idée de la riche histoire du mouvement coopératif et des enseignements à en tirer, des leçons de plus en plus pertinentes de nos jours. Selon lui, le contact avec les membres est essentiel pour les dirigeants d'une organisation telle que l'ACI. L'établissement ou le maintien de liens étroits avec les organisations coopératives de base sont très propices à un meilleur impact et à une meilleure connaissance du travail de l'ACI mais également à la création d'un véritable sentiment d'appropriation et de

responsabilité collective. Le président déclare qu'il est prêt à poursuivre et à renforcer ses efforts pour servir l'ACI.

Le président indique qu'il a passé deux mois à travailler avec le bureau mondial à Bruxelles pour rencontrer l'équipe de l'ACI et travailler avec elle.

Enfin, le président a salué le travail acharné des membres du conseil d'administration et les a remerciés pour leur engagement continu et de leur coopération afin de rendre notre organisation la plus efficace et la plus réactive possible.

### **Discussions**

Nick CROFT – Co-operative Group, UK – est impressionné par le travail réalisé au cours des 11 derniers mois. Il observe cependant que cela est dominé par les hommes. C'est un réel problème pour les membres qui souhaitent impliquer plus de femmes afin d'assurer un meilleur équilibre entre les genres. Il appelle à des événements plus équilibrés sur le genre à l'avenir.

Keshab PRASAD BADAL – National Co-operative Federation of Nepal (NCF) – remercie également le président pour son rapport. Il exhorte l'assemblée générale à inclure certains problèmes auxquels le monde est confronté tels que les conflits de pays, l'économie libérale, la technologie, la pauvreté, etc. Selon lui, l'ACI devrait prendre une résolution sur la manière de surmonter ces énormes défis.

Ariel GUARCO répond que le 5ème Sommet des Amériques traitait des coopératives comme pouvant offrir un modèle économique et social alternatif. Tous ces points seront traités dans le cadre du sommet.

Graciela FERNÁNDEZ – Confederación Uruguay de Entidades Cooperativas (CUDECOOP) – veut souligner les changements positifs pour les coopératives en Uruguay. Elle croit en un mouvement coopératif plus participatif. La participation des coopératives à ce sommet est également importante pour cette raison. Elle ajoute que c'est un plaisir de participer à une réunion aussi spéciale entre les Amériques et le reste du monde.

Ana RIQUELME – Confederación de Cooperativas Rurales del Paraguay Ltda. (CONCOPAR) – est également heureuse de faire partie de cet événement. Elle remercie l'ensemble du conseil d'administration de l'ACI d'avoir communiqué plus ouvertement. Elle estime qu'il s'agit d'un changement important. Elle souhaite également remercier Ariel Guarco non seulement pour sa visite au mouvement coopératif au Paraguay mais également pour sa contribution à l'inclusion du mouvement coopératif dans les programmes d'éducation. Enfin, elle exprime l'espoir que toutes les organisations coopératives qui ont quitté l'ACI parce qu'elles ont perdu leur sentiment d'appartenance seront encouragées à y adhérer à nouveau.

Juan Antonio PEDREÑO – Confederación Empresarial Española de la Economía Social (CEPES), Espagne – veut exprimer sa gratitude à l'égard de Ariel GUARCO pour son rapport mais aussi pour la gentillesse et la disponibilité qu'il apporte au sein du mouvement coopératif. Son soutien aux petites organisations a été précieux, en particulier pour un mouvement qui place les gens au centre de ses préoccupations. Juan Antonio PEDREÑO assure le président de son soutien.

Laragton YEO – Fédération des sociétés coopératives d'hévéa de la Côte d'Ivoire (FENASCOOPH-CI) – déclare qu'il fait partie d'une délégation de 9 personnes venues de Côte d'Ivoire. Le président de l'ACI a déclaré que certains pays entraient progressivement dans l'Alliance. L'espoir est que d'autres pays suivent la Côte d'Ivoire dans l'ACI. Laragton YEO veut remercier l'ACI de les avoir accueillis à bras ouverts. La présence de son organisation à l'assemblée générale de l'ACI est une occasion d'être connue des autres organisations coopératives. Il invite les membres de l'ACI à aider les pays africains laissés pour compte.

Pour sa part, Datuk Mohamad Ali HASAN – ANGKASA, Malaisie – suggère de mettre davantage l'accent sur les jeunes coopérateurs, par exemple en créant des écoles secondaires dans le monde entier. En outre, il estime que les secteurs coopératifs internationaux devraient avoir des organisations équivalentes au niveau régional. L'ACI devrait inclure parmi ses secteurs le tourisme. Enfin, l'ACI devrait se préoccuper de la paix car les coopératives peuvent jouer un rôle important. Ariel GUARCO indique qu'il y a plus de 1000 écoles coopératives en Argentine. La même chose existe dans d'autres pays de la région.

Selon Illia GOROKHOVSKIY – Union centrale des sociétés de consommation d'Ukraine (UKOOPSPILKA) – l'éducation devrait constituer un aspect important de la stratégie de l'ACI. L'éducation coopérative compte beaucoup pour l'Ukraine. Il déclare qu'il existe deux universités coopératives et 20 collèges en Ukraine où l'on forme des étudiants de 35 pays. À son avis, la vraie réflexion devrait porter sur la manière d'éduquer les jeunes aux coopératives.

Eugenio SCHÖLER, représente la Confédération des coopératives rurales du Paraguay Ltda. (CONCOPAR), une nouvelle organisation coopérative au Paraguay. Tout en saluant les coopérateurs présents, il tient à féliciter le président pour ses réalisations et son travail. Il partage l'avis des représentants de la Malaisie et de l'Ukraine concernant la capacité d'attirer les jeunes dans le mouvement.

Ivan ASIIME remercie Ariel GUARCO d'avoir conduit le conseil d'administration de l'ACI à de plus grandes hauteurs. Il observe que les coopératives peuvent être utilisées pour transformer la société, à condition que les gens comprennent le modèle coopératif. Pour y parvenir, il suggère de faire participer les gouvernements. De plus, les programmes d'éducation sont essentiels à la participation des jeunes. En ce qui concerne la responsabilité, les coopératives ont besoin d'un système de comptabilité spécifique. En Ouganda, les coopératives sont taxées comme toutes les autres sociétés, même si une coopérative est différente.

Par conséquent, travailler avec l'organisme international de normalisation comptable serait utile pour obtenir une structure adéquate. L'autre problème pour Ivan ASIIME est le commerce coopératif. Pourtant, avec l'intercoopération entre les coopératives, cela pourrait être résolu. Ariel GUARCO déclare que l'Ouganda partage les mêmes préoccupations avec d'autres pays ou régions. Il dit que le comité des principes – maintenant appelé comité de l'identité – s'attaquera à quelques-uns de ces problèmes.

Ünal ÖRNEK – L'Union centrale des coopératives forestières turques (ORKOOP) – indique que les entreprises sociales se développent mais qu'elles nécessitent une attention particulière. En effet, les entreprises sociales sont de plus en plus utilisées comme outil de marketing. L'ACI devrait expliquer que les coopératives s'occupent du développement économique et social. Pour cette raison, les coopératives devraient être choisies et promues.

Edgardo FORM d'Argentine prend la parole pour souhaiter une bienvenue fraternelle aux coopérateurs à Buenos Aires.

Ariel GUARCO remercie les délégués pour leurs commentaires.

## **RAPPORT DU NOUVEAU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

Bruno ROELANTS précise que son rapport sera bref et viendra compléter la présentation complète faite par le président.

Les premières tâches consistaient à saisir les attentes des membres de l'ACI et à coordonner les différentes entités présentes dans le mouvement coopératif. Beaucoup de temps et d'efforts ont été consacrés à la réalisation d'une enquête auprès des membres de l'ACI.

L'information essentielle a été que les membres ont estimé que l'ACI avait besoin de plus de coordination et devrait cesser de travailler en vase clos. En effet, l'ACI a accompli beaucoup mais

de manière isolée. C'est l'une des observations sur laquelle la nouvelle direction s'est concentrée et a commencé à proposer des solutions. Dans le même temps, la direction s'est également rendu compte que la coordination était aussi nécessaire au sein du bureau mondial et l'une des premières mesures a consisté à fermer le bureau de Washington afin de recentrer les activités à Bruxelles.

De leur côté, les membres du conseil d'administration de l'ACI n'ont pas hésité à investir des efforts et une énergie considérable dans le processus de définition d'une stratégie pour l'organisation.

Le directeur général souligne que le partenariat avec l'Union européenne couvre divers aspects tels que la politique, la recherche, la visibilité, la formation. Cela a eu des répercussions positives sur les membres. Le personnel aux niveaux mondial et régional a pu travailler plus étroitement ensemble. En outre, le degré de reconnaissance de l'ACI par d'autres parties prenantes a fortement augmenté. Le partenariat ACI-UE a amené l'ACI à travailler avec d'autres acteurs, tels que les organisations de commerce équitable. Il y a un mois, elles ont demandé au conseil d'administration de l'ACI d'approuver la charte *Commerce équitable*. Ce partenariat a permis d'initier les travaux de l'ACI sur les statistiques, la législation, etc. Des directives sur les statistiques ont été approuvées la semaine précédente par le BIT. Dans les années à venir, l'ACI pourra travailler sur des statistiques très élaborées et comparables. De même, l'ACI accordera plus d'attention que par le passé au comité sur la recherche coopérative. L'ACI a participé au deuxième forum sur le droit des coopératives qui s'est tenu à Athènes du 26 au 28 septembre 2018.

L'ACI a mis en place un comité thématique sur le développement ayant pour objectif, entre autres, d'unir les différentes entités travaillant au développement international des coopératives. Toujours et encore grâce au partenariat ACI-UE, le Fonds impact coopératif mondial – un projet facilitant le développement de coopératives dans le monde entier – sera bientôt lancé.

Bruno ROELANTS invite ensuite les membres à visiter le nouveau site Web de l'ACI qui sert également de plateforme et qui peut intégrer les besoins régionaux et sectoriels.

En ce qui concerne l'intercoopération, le directeur général annonce que le groupe international de réflexion sur l'entreprise coopérative (ICETT) sera lancé le lendemain.

Pour conclure, Bruno ROELANTS déclare que tout cela a été accompli avec un travail d'équipe, un travail dur, mais aussi avec un peu de créativité.

## **RATIFICATION DE L'ÉLECTION DES VICE-PRESIDENTS**

Depuis l'assemblée générale 2017 de l'ACI, deux régions ont élu ou éliront prochainement leur nouveau président. Ces élections sont soumises à la ratification de l'assemblée générale.

Ce sont :

- Japheth MAGOMERE qui a été élu président de la région Afrique le 3 octobre 2018 à Abuja, au Nigéria.
- Graciela FERNÁNDEZ, est la seule candidate à la présidence des Amériques pour son élection qui se tiendra le 25 octobre prochain à Buenos Aires. Pour que Graciela FERNÁNDEZ puisse prendre ses fonctions immédiatement après son élection, le conseil d'administration de l'ACI recommande sa ratification en tant que vice-présidente, si elle est élue le 25 octobre.

Ces ratifications ont été mises aux voix.

**L'élection de Japheth MAGOMERE, comme président de l'ACI-Afrique est ratifiée à l'unanimité par un vote à main levée de l'assemblée générale**

**L'assemblée générale ratifie à l'unanimité par vote à main levée l'élection de Graciela FERNÁNDEZ en tant que présidente de l'ACI-Amériques si elle remporte les élections le 25 octobre et à compter de cette date.**

## APPROBATION DES MOTIONS & DES RESOLUTIONS

Le président invite les membres à se reporter à la « Déclaration sur le travail décent et contre le harcèlement » approuvée par le conseil d'administration de l'ACI et distribuée à tous les membres. Ariel GUARCO souligne que cette déclaration est un moyen de travailler plus étroitement avec l'OIT mais aussi de donner un signal clair à la Commission européenne sur le positionnement de l'ACI sur ces questions.

Le président soumet au vote la « Déclaration sur le travail décent et contre le harcèlement ».

**L'assemblée générale approuve à l'unanimité par vote à main levée la « Déclaration sur le travail décent et contre le harcèlement ».**

Le président soumet ensuite au vote une proposition pour un congrès mondial de la coopération à l'horizon 2020, à l'occasion du 125<sup>e</sup> anniversaire de l'ACI et du lancement de la nouvelle décennie coopérative qui devrait être approuvée par l'assemblée générale à Kigali en 2019.

Le président annonce qu'il a reçu une note officielle du bureau du maire de Séoul indiquant l'intention de la capitale coréenne d'accueillir le congrès de l'ACI. Il explique que cette invitation fait suite à une réunion qu'il avait eue avec le maire de Séoul, dans le cadre du Forum économique et social tenu à Bilbao. Ariel GUARCO précise que l'ACI n'a jamais tenu de congrès en Corée. Le président soumet au vote l'organisation à Séoul du congrès mondial de la coopération 2020 pour le 125<sup>e</sup> anniversaire de l'ACI.

**L'assemblée générale approuve à l'unanimité par vote à main levée, l'organisation à Séoul du congrès mondial de la coopération pour le 125<sup>e</sup> anniversaire de l'ACI.**

## DATE ET LOCALISATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2019

Le président annonce que l'assemblée générale 2019 se tiendra à Kigali (Rwanda) du 12 au 18 octobre 2019.

Il remercie le gouvernement rwandais et le mouvement coopératif africain pour cette occasion de renforcer les liens et le travail.

Ariel GUARCO conclut l'assemblée générale 2018 en remerciant une nouvelle fois tous les délégués, toute l'équipe de l'ACI et les interprètes pour leur courageux travail qui a permis de communiquer et toute l'équipe de l'ACI pour son travail.

L'assemblée générale 2018 est levée à 18 heures.

\* \* \*

### APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL



POUR	
CONTRE	
ABSTENTION	
AMENDEMENTS PROPOSÉS	

## 5. Rapport du président

Le rapport du président sera présenté oralement.

## 6. Rapport du directeur général

Le rapport du directeur général sera présenté oralement.

## 7. Comptes 2018 & Décharge à l'auditeur

### Résultats financiers 2018

En euros	2018	2017
AFRIQUE *	- 43 729	45 710
AMÉRIQUES *	29 633	- 6 136
ASIE-PACIFIQUE *	1 608	70 920
BUREAU MONDIAL *	16 244	208 899
<b>ACI CONSOLIDÉ</b>	<b>26 656</b>	<b>323 924</b>
COOPERATIVES EUROPE	60 040	97 537
50 % DOTCOOP LLC	100 579	94 615
<b>TOTAL</b>	<b>187 275</b>	<b>516 076</b>

\* Avant consolidation

### Bilan consolidé (1)

Actif en euros	2018	2017	Passif en euros	2018	2017
Immobilisations corporelles	70 947	70 914	Capitaux propres	1 032 772	1 045 154
Immobilisations financières	125 821	127 594	Provisions	192 474	-
Créances à un an au plus	1 297 554	3 066 176	Montants payables à plus d'un an	-	-
Investissements actuels	119 244	109 785	Montants payables à un an	3 006 530	3 610 444
Avoirs en banque et en caisse	2 924 982	3 823 876	Charges à payer revenu différé	826 632	2 844 577
Charges reportées et produits à recevoir	519 860	301 830		<b>5 058 408</b>	<b>7 500 175</b>
	<b>5 058 408</b>	<b>7 500 175</b>			

(1) Constitué du bureau mondial (Bruxelles) et des régions Afrique, Amériques et Asie-Pacifique

**Compte de résultat consolidé (1)**

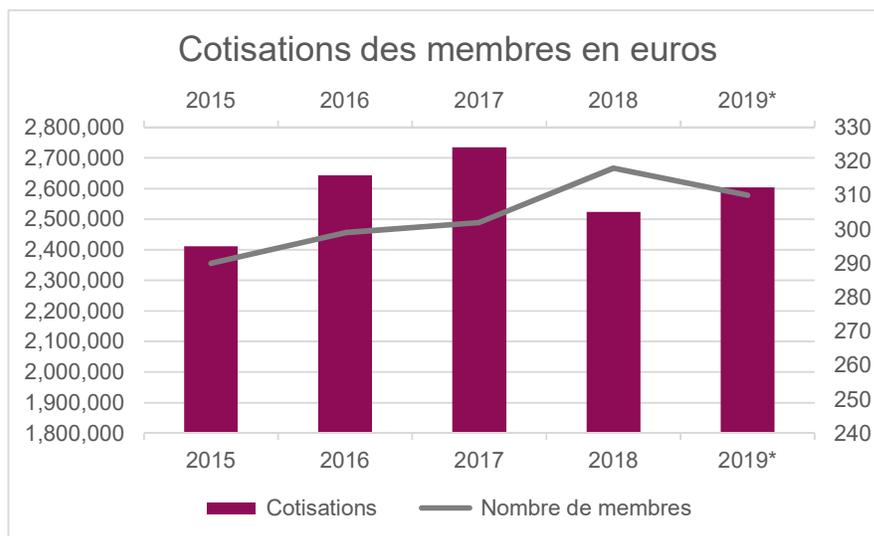
En euros	2018	2017
Réunions et vente de service	336 023	685 566
Contributions et subventions	4 365 859	4 266 921
Autres produits d'exploitation	234 937	428 612
<b>Total des revenus</b>	<b>4 936 819</b>	<b>5 381 099</b>
Redistribution et aide aux régions	- 604 293	- 688 347
Services et autres biens	- 1 942 334	- 1 909 096
Rémunérations, charges sociales et pensions	- 1 891 608	- 2 072 232
Amortissement des immobilisations corporelles	- 46 017	- 42 508
Réductions de valeur sur dettes commerciales	- 94 576	- 108 616
Autres charges d'exploitation	- 253 884	- 223 347
<b>Total des dépenses</b>	<b>- 4 832 712</b>	<b>- 5 044 146</b>
Résultat d'exploitation	<b>104 107</b>	<b>336 953</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>- 65 532</b>	<b>- 8 795</b>
Résultat extraordinaire	- 11 918	- 4234
<b>Résultat net</b>	<b>26 657</b>	<b>323 924</b>

(1) Constitué du bureau mondial (Bruxelles) et des régions Afrique, Amériques et Asie-Pacifique

**Cotisations des membres en euros**

	2015	2016	2017	2018	2019*
Cotisations des membres *	2 411 394	2 643 788	2 734 403	2 522 782	2 603 731
Nombre de membres	290	299	302	318	310

\*estimées





## ALLIANCE COOPERATIVE INTERNATIONALE AISBL

### RAPPORT DU COMMISSAIRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION INTERNATIONALE POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018 (COMPTES ANNUELS)

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de l'association internationale Alliance Coopérative Internationale (l'« association internationale »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale des membres du 17 novembre 2017, conformément à la proposition de l'organe de gestion. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale des membres délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2019. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de l'association internationale Alliance Coopérative Internationale durant cinq exercices consécutifs.

#### RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

##### Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de l'association internationale, comprenant le bilan au 31 décembre 2018, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à € 5.248.194,84 et dont le compte de résultats se solde par un résultat positif de l'exercice de € 26.656,00.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'association internationale au 31 décembre 2018, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

##### Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

#### AUDIT | TAX | CONSULTING

RSM InterAudit is a member of the RSM network and trades as RSM. RSM is the trading name used by the members of the RSM Network. Each member of the RSM network is an independent accounting and consulting firm which practices in its own right. The RSM network is not itself a separate legal entity in any jurisdiction.

RSM InterAudit Scri<sup>1)</sup> - réviseurs d'entreprises - Siège social : chaussée de Waterloo 1151 - B 1180 Bruxelles  
interaudit@rsmbelgium.be - TVA BE: 0436.391.122 - RPM Bruxelles - <sup>1)</sup> Société civile à forme commerciale

Member of RSM Toelen Cats Dupont Koevoets - Offices in Aalst, Antwerp, Brussels, Charleroi, Mons and Zaventem



Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de l'association internationale, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

#### **Paragraphe relatif à d'autres points**

La perte reportée de 281.965,56 Eur est passée à 255.309,56 Eur suite au résultat positif de l'année 2018, ce qui améliore le fonds social à concurrence de 26.656,00 Eur.

L' AISBL reçoit des subsides auxquels des conditions sont liées. Tous les subsides n'ont pas encore été soumis à des contrôles par les autorités compétentes.

#### **Responsabilités de l'organe de gestion relatives à l'établissement des comptes annuels**

L'organe de gestion est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe de gestion d'évaluer la capacité de l'association internationale à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe de gestion a l'intention de mettre l'association internationale en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

#### **Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- ▶ nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- ▶ nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'association internationale;



- ▶ nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;
- ▶ nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe de gestion du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'association internationale à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire l'association internationale à cesser son exploitation;
- ▶ nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe de gestion notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

## AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

### Responsabilités de l'organe de gestion

L'organe de gestion est responsable du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité, ainsi que du respect de la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les fondations, les partis politiques européens et les fondations politiques européennes, et des statuts de l'association internationale.

### Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects, le respect de certaines dispositions de la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les fondations, les partis politiques européens et les fondations politiques européennes et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

### Mentions relatives à l'indépendance

- ▶ Notre cabinet de révision n'a pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et est resté indépendant vis-à-vis de l'association internationale au cours de notre mandat.
- ▶ Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes annuels visées à l'article 17 de la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les fondations, les partis politiques européens et les fondations politiques européennes, qui se réfère à l'article 134 du Code des sociétés, ont correctement été valorisés et ventilés dans l'annexe des comptes annuels.

### Autres mentions

- ▶ Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.



- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou de la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les fondations, les partis politiques européens et les fondations politiques européennes.

Zaventem, le 20 août 2019

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'J. Nobels', is written over the typed name below.

RSM INTERAUDIT SCRL  
COMMISSAIRE  
REPRÉSENTÉE PAR  
JEAN-FRANÇOIS NOBELS

201				1	EUR	
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	U.	D.	A-asbl 1.1

**COMPTES ANNUELS EN EUROS (2 décimales)**

DENOMINATION : *Alliance cooperative internationale*

Forme juridique : *Association internationale sans but lucratif*

Adresse : *Avenue Milcamps* N° : *105* Boîte : .....

Code postal : *1030* Commune : *Schaerbeek*

Pays : *Belgique*

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de *Bruxelles, francophone*

Adresse Internet \* : .....

Numéro d'entreprise **BE 0535.539.869**

DATE **14 / 12 / 2015** du dépôt de l'acte constitutif OU du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS approuvés par l'assemblée générale\*\* du **17 / 10 / 2019**  
 et relatifs à l'exercice couvrant la période du **01 / 01 / 2018** au **31 / 12 / 2018**  
 Exercice précédent du **01 / 01 / 2017** au **31 / 12 / 2017**

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont / ~~ne sont pas~~\*\*\* identiques à ceux publiés antérieurement

LISTE COMPLÈTE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'association ou de la fondation des ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES et, le cas échéant, du représentant en Belgique de l'association étrangère

<i>Jean-Louis BANCEL</i> <i>Rue de la Glacière 16, 75013 paris, France</i>	<i>Administrateur</i> <i>17/11/2017 - 17/11/2021</i>
<i>Stanley Charles Muchiri NDONGA</i> <i>Thika 1664, . Nairobi, Kenya</i>	<i>Administrateur</i> <i>17/11/2017 - 21/10/2018</i>
<i>Ramon IMPERIAL ZUNIGA</i> <i>Calle Oro 156, . La Valenciana Irapuato Guanajuato, Mexique</i>	<i>Administrateur</i> <i>17/11/2017 - 21/10/2018</i>
<i>Chunsheng LI</i> <i>Fuxingmennei Street 45, . Xicheng District Beijing, Chine</i>	<i>Administrateur</i> <i>17/11/2017 - 17/11/2021</i>
<i>Ariel GUARCO</i> <i>Rivadavia Street 1445, . Coronel Pringles Buenos Aires, Argentine</i>	<i>Président du Conseil d'Administration</i> <i>17/11/2017 - 17/11/2021</i>
<i>Jan Anders LAGO</i> <i>Ovre Torekallgatan 31, S-151 3 Sodertalje, Suède</i>	<i>Administrateur</i> <i>17/11/2017 - 17/11/2021</i>

Documents joints aux présents comptes annuels :

Nombre total de pages déposées: *22* Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet : *5.2.2, 5.2.3, 5.4, 5.6, 8*

*Bruno Roelants*  
*Directeur Général*

*Signature*  
*(nom et qualité)*

\* Mention facultative.

\*\* Par le conseil d'administration dans le cas d'une fondation / par l'organe général de direction dans le cas d'une association internationale sans but lucratif.

\*\*\* Biffer la mention inutile.

\*\*\* checksum: 8592964 \*\*\* OCR9002

N°	BE 0535.539.869	A-asbl 1.1
----	-----------------	------------

## LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES (suite de la page précédente)

Martin LOWERY Philadelphia Avenue 612, . Chicago Illinois, Etats-Unis	Administrateur 17/11/2017 - 17/11/2021
Carlo SCARZANELLA Via dei Cipressi n5 /b, 54038 Montignoso, Italie	Administrateur 17/11/2017 - 17/11/2021
Petar STEFANOV Planinitza Street 6, . Sofia, Bulgarie	Administrateur 17/11/2017 - 17/11/2021
Gregory WALL Keane Street 22, 6011 Peppermint Grove, Australie	Administrateur 17/11/2017 - 17/11/2021
Benett REID Poulhouse Farm - Hockley Brook Lane - Belbroughton . boîte ., , Royaume-Uni	Administrateur 17/11/2017 - 17/11/2021
Aditya YADAV Vikramaditya Marg 7-8, , Inde	Administrateur 17/11/2017 - 17/11/2021
Byeong-Won KIM Seamunan-ro Jung-gu 16, . Seoul, République de Corée	Administrateur 17/11/2017 - 17/11/2021
Manuel MARISCAL SIGÜENZA CA Hermano Secundino Bajo G-11 5, 41003 Sevilla, Espagne	Administrateur 17/11/2017 - 17/11/2021
Isabelle FERRAND Boulevard Malesherbes 167, 75017 Paris, France	Administrateur 17/11/2017 - 17/11/2021
Sébastien CHAILLOU Saint Luc 2, 75018 Paris, France	Administrateur 17/11/2017 - 17/11/2021
Maria-Eugenia PEREZ ZEA Calle 10 boîte 28-70, AP 401 Poblado, Medellin, Antioquia, Colombie	Administrateur 17/11/2017 - 17/11/2021
Toru NAKAYA Nakamisu Tanabe-shi 270, 646--0215 Wakayama Prefecture, Japon	Administrateur 17/11/2017 - 17/11/2021
Alexandra WILSSON Blackburn Ave 50, ON KN 8A5 Ottawa, Canada	Administrateur 17/11/2017 - 17/11/2021
Onofre Cezario DE SOUZA FILHO Avenida Presidente Marques 745, AP 1401 Ed Fontana D Cuiaba, AP	Administrateur 17/11/2017 - 17/11/2021
Kamarudin ISMAIL Jalan BM1/1 Bayan Close Bukit Mahkota 30, 43000 Kajang, Malaisie	Administrateur 17/11/2017 - 17/11/2021
Marjaana SAARIKOSKI Graniittitie 7 as 13, 00710 Helsinki, Finlande	Administrateur 17/11/2017 - 17/11/2021
Florence RAINEIX Avenue de Villars 7, 75075 Paris, France	Administrateur 17/11/2017 - 17/11/2021
Kok Kwong KWEK Marshall Road 107, , Singapour	Administrateur 17/11/2017 - 17/11/2021
Susanne WESTHAUSEN Gasvaerksvej 9 boîte 3th, 1656 Copenhague, Danemark	Administrateur 17/11/2017 - 17/11/2021
Om Devi MALLA New Baneshwor 10, . Kathmandu, Népal	Administrateur 17/11/2017 - 17/11/2021
Graciela FERNANDEZ QUINTAS Eduardo 1407, 12900 Montevideo, Uruguay	Administrateur 21/10/2018 - 17/11/2021
Japheth MAGOMERE PO Box 6992 ., 00200 Nairobi, Kenya	Administrateur 21/10/2018 - 17/11/2021

\*\*\* checksum: 8592964 \*\*\* First - A-asbl2019 - 2 / 22

N° BE 0535.539.869

A-asbl 1.1

*LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES (suite de la page précédente)*

*RSM InterAudit Sc Sprl  
N°: BE 0436.391.122  
Lozenberg 22b2, 1932 Sint-Stevens-Woluwe, Belgique  
N° de membre: B00091*

*Commissaire  
17/11/2017 - 17/11/2020*

*Représenté(es) par:*

*Jean-François Nobels  
N° de membre: A01360*

\*\*\* checksum: 8592964 \*\*\* First - A-asbl2019 - 3 / 22

N°	BE 0535.539.869	A-asbl 1.2
----	-----------------	------------

**MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT**

Mentions facultatives :

- dans le cas où des comptes annuels ont été vérifiés ou redressés par un expert-comptable externe ou par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire, peuvent être mentionnés ci-après : les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable externe ou réviseur d'entreprises et son numéro de membre auprès de son Institut ainsi que la nature de sa mission :
  - A. La tenue des comptes de l'association ou de la fondation,
  - B. L'établissement des comptes annuels,
  - C. La vérification des comptes annuels et/ou
  - D. Le redressement des comptes annuels.
- si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)
<i>BDO Experts Comptables - Accountants SCRL</i> <i>N°: BE 0448.895.115</i> <i>Da Vincilaan 9 boîte E6, 1930 Zaventem, Belgique</i>  <i>Représenté(es) par:</i>  <i>Vincent van den Bulck</i> <i>(Expert-comptable)</i>	2232213EF07    8605 2 F 67	AB

\*\*\* checksum: 8592964 \*\*\* First - A-asbl2019 - 4 / 22

N° BE 0535.539.869

A-asbl 2.1

## BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIF</b>				
<b>ACTIFS IMMOBILISÉS</b> .....		20/28	196.767,61	198.507,32
<b>Frais d'établissement</b> .....		20	.....	.....
<b>Immobilisations incorporelles</b> .....	5.1.1	21	34.954,62	62.875,63
<b>Immobilisations corporelles</b> .....	5.1.2	22/27	22.025,74	8.037,87
Terrains et constructions .....		22	.....	.....
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété .....		22/91	.....	.....
Autres .....		22/92	.....	.....
Installations, machines et outillage .....		23	.....	.....
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété .....		231	.....	.....
Autres .....		232	.....	.....
Mobilier et matériel roulant .....		24	18.695,35	8.037,87
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété .....		241	9.509,30	6.293,18
Autres .....		242	9.186,05	1.744,69
Location-financement et droits similaires .....		25	.....	.....
Autres immobilisations corporelles .....		26	.....	.....
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété .....		261	.....	.....
Autres .....		262	.....	.....
Immobilisations en cours et acomptes versés .....		27	3.330,39	.....
<b>Immobilisations financières</b> .....	5.1.3/ 5.2.1	28	139.787,25	127.593,82
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b> .....		29/58	5.051.427,23	7.301.667,12
<b>Créances à plus d'un an</b> .....		29	.....	.....
Créances commerciales .....		290	.....	.....
Autres créances .....		291	.....	.....
dont créances non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible .....		2915	.....	.....
<b>Stocks et commandes en cours d'exécution</b> .....		3	.....	.....
Stocks .....		30/36	.....	.....
Commandes en cours d'exécution .....		37	.....	.....
<b>Créances à un an au plus</b> .....		40/41	1.732.682,73	3.066.177,36
Créances commerciales .....		40	386.847,54	2.326.038,52
Autres créances .....		41	1.345.835,19	740.138,84
dont créances non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible .....		415	.....	.....
<b>Placements de trésorerie</b> .....	5.2.1	50/53	119.244,34	109.784,52
<b>Valeurs disponibles</b> .....		54/58	2.924.981,48	3.823.875,68
<b>Comptes de régularisation</b> .....		490/1	274.518,68	301.829,56
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b> .....		20/58	5.248.194,84	7.500.174,44

\*\*\* checksum: 8592964 \*\*\* First - A-asbl2019 - 5 / 22

N°	BE 0535.539.869	A-asbl 2.2
----	-----------------	------------

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PASSIF</b>				
<b>FONDS SOCIAL</b> .....(+)/(-)		10/15	1.032.770,82	1.045.154,17
<b>Fonds de l'association ou de la fondation</b> .....(+)/(-)		10	1.288.080,38	1.327.119,73
Patrimoine de départ .....(+)/(-)		100	1.288.080,38	1.327.119,73
Moyens permanents .....		101	.....	.....
<b>Plus-values de réévaluation</b> .....		12	.....	.....
<b>Fonds affectés</b> .....	5.3	13	.....	.....
<b>Résultat positif (négatif) reporté</b> .....(+)/(-)		14	-255.309,56	-281.965,56
<b>Subsides en capital</b> .....		15	.....	.....
<b>PROVISIONS</b> .....	5.3	16	.....	.....
<b>Provisions pour risques et charges</b> .....		160/5	.....	.....
<b>Provisions pour subsides et legs à rembourser et pour dons avec droit de reprise</b> .....		168	.....	.....
<b>DETTES</b> .....		17/49	4.215.424,02	6.455.020,27
<b>Dettes à plus d'un an</b> .....	5.4	17	.....	.....
Dettes financières .....		170/4	.....	.....
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées .....		172/3	.....	.....
Autres emprunts .....		174/0	.....	.....
Dettes commerciales .....		175	.....	.....
Acomptes reçus sur commandes .....		176	.....	.....
Autres dettes .....		179	.....	.....
Productives d'intérêts .....		1790	.....	.....
Non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible .....		1791	.....	.....
Cautionnements reçus en numéraire .....		1792	.....	.....
<b>Dettes à un an au plus</b> .....	5.4	42/48	3.988.648,26	3.610.443,58
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année .....		42	.....	.....
Dettes financières .....		43	.....	.....
Etablissements de crédit .....		430/8	.....	.....
Autres emprunts .....		439	.....	.....
Dettes commerciales .....		44	199.624,19	161.013,00
Fournisseurs .....		440/4	199.624,19	161.013,00
Effets à payer .....		441	.....	.....
Acomptes reçus sur commandes .....		46	.....	.....
Dettes fiscales, salariales et sociales .....		45	151.712,81	107.831,01
Impôts .....		450/3	10.853,08	1.612,87
Rémunérations et charges sociales .....		454/9	140.859,73	106.218,14
Dettes diverses .....		48	3.637.311,26	3.341.599,57
Obligations et coupons échus, subsides à rembourser et cautionnements reçus en numéraire .....		480/8	.....	.....
Autres dettes productives d'intérêts .....		4890	192.473,68	286.598,16
Autres dettes non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible .....		4891	3.444.837,58	3.055.001,41
<b>Comptes de régularisation</b> .....		492/3	226.775,76	2.844.576,69
<b>TOTAL DU PASSIF</b> .....		10/49	5.248.194,84	7.500.174,44

\*\*\* checksum: 8592964 \*\*\* First - A-asbl2019 - 6 / 22

N° BE 0535.539.869

A-asbl 3

## COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Produits et charges d'exploitation</b>				
Marge brute d'exploitation .....(+)/(-)		9900	2.143.855,73	2.537.894,70
Ventes et prestations* .....		70/74	.....	.....
Chiffre d'affaires* .....		70	.....	.....
Cotisations, dons, legs et subsides* .....(+)/(-)		73	.....	.....
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers* .....(+)/(-)		60/61	.....	.....
Rémunérations, charges sociales et pensions .....(+)/(-)	5.5	62	1.892.004,09	2.056.600,59
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles .....		630	46.017,34	39.239,40
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) .....(+)/(-)		631/4	37.786,42	20.078,10
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) .....(+)/(-)		635/8	.....	-258.087,00
Autres charges d'exploitation .....		640/8	63.941,90	343.111,46
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration .....(-)		649	.....	.....
<b>Résultat positif (néгатif) d'exploitation .....(+)/(-)</b>		9901	104.105,98	336.952,15
<b>Produits financiers</b> .....	5.5	75	98.423,75	143.395,45
<b>Charges financières</b> .....(+)/(-)	5.5	65	163.955,43	152.189,84
<b>Résultat positif (néгатif) courant .....(+)/(-)</b>		9902	38.574,30	328.157,76
<b>Produits exceptionnels</b> .....		76	5,18	14.517,99
<b>Charges exceptionnelles</b> .....(+)/(-)		66	11.923,48	18.751,94
<b>Résultat positif (néгатif) de l'exercice .....(+)/(-)</b>		9904	26.656,00	323.923,81

\* Mention facultative.

\*\*\* checksum: 8592964 \*\*\* First - A-asbl2019 - 7 / 22

N° BE 0535.539.869

A-asbl 4

## AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Résultat positif (néгатif) à affecter .....(+)/(-)	9906	-255.309,56	-281.965,56
Résultat positif (néгатif) de l'exercice à affecter .....(+)/(-)	9905	26.656,00	323.923,81
Résultat positif (néгатif) de l'exercice antérieur reporté .....(+)/(-)	14P	-281.965,56	-605.889,37
<b>Prélèvements sur les capitaux propres</b> .....	791/2	.....	.....
sur les fonds de l'association ou de la fondation .....	791	.....	.....
sur les fonds affectés .....	792	.....	.....
<b>Affectations aux fonds affectés</b> .....	692	.....	.....
<b>Résultat positif (néгатif) à reporter</b> .....(+)/(-)	(14)	-255.309,56	-281.965,56

\*\*\* checksum: 8592964 \*\*\* First - A-asbl2019 - 8 / 22

N° BE 0535.539.869

A-asbl 5.1.1

## ANNEXE

## ETAT DES IMMOBILISATIONS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice .....	8059P	xxxxxxxxxxxxxxxx	83.771,36
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée .....	8029	.....	
Cessions et désaffectations .....	8039	.....	
Transferts d'une rubrique à une autre .....	8049	.....	
		(+)(-)	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice .....	8059	83.771,36	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice .....</b>			
	8129P	xxxxxxxxxxxxxxxx	20.895,73
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés .....	8079	27.921,01	
Repris .....	8089	.....	
Acquis de tiers .....	8099	.....	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations .....	8109	.....	
Transférés d'une rubrique à une autre .....	8119	.....	
		(+)(-)	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice .....	8129	48.816,74	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE .....</b>	(21)	34.954,62	

\*\*\* checksum: 8592964 \*\*\* First - A-asbl2019 - 9 / 22

N°		BE 0535.539.869		A-asbl 5.1.2	
	Codes	Exercice	Exercice précédent		
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>					
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice .....	8199P	xxxxxxxxxxxxxxx	106.580,65		
<b>Mutations de l'exercice</b>					
Acquisitions, y compris la production immobilisée .....	8169	32.366,71			
Cessions et désaffectations .....	8179	3.214,92			
Transferts d'une rubrique à une autre .....	8189	(+)(-)			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice .....	8199	135.732,44			
<b>Plus-values au terme de l'exercice .....</b>					
	8259P	xxxxxxxxxxxxxxx			
<b>Mutations de l'exercice</b>					
Actées .....	8219				
Acquises de tiers .....	8229				
Annulées .....	8239				
Transférées d'une rubrique à une autre .....	8249	(+)(-)			
<b>Plus-values au terme de l'exercice .....</b>					
	8259				
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice .....</b>					
	8329P	xxxxxxxxxxxxxxx	98.542,78		
<b>Mutations de l'exercice</b>					
Actés .....	8279	18.096,34			
Repris .....	8289				
Acquis de tiers .....	8299	282,50			
Annulés à la suite de cessions et désaffectations .....	8309	3.214,92			
Transférés d'une rubrique à une autre .....	8319	(+)(-)			
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice .....</b>					
	8329	113.706,70			
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE .....</b>					
	(22/27)	22.025,74			
<b>DONT</b>					
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété .....	8349	9.509,30			

\*\*\* checksum: 8592964 \*\*\* First - A-asbl2019 - 10 / 22

N°	BE 0535.539.869	A-asbl 5.1.3
----	-----------------	--------------

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice .....	8395P	xxxxxxxxxxxxxxx	127.593,82
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions .....	8365	12.193,43	
Cessions et retraits .....	8375	.....	
Transferts d'une rubrique à une autre .....	8385	.....	
Autres mutations .....	8386	.....	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice .....	8395	139.787,25	
Plus-values au terme de l'exercice .....	8455P	xxxxxxxxxxxxxxx	.....
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées .....	8415	.....	
Acquises de tiers .....	8425	.....	
Annulées .....	8435	.....	
Transférées d'une rubrique à une autre .....	8445	.....	
Plus-values au terme de l'exercice .....	8455	.....	
Réductions de valeur au terme de l'exercice .....	8525P	xxxxxxxxxxxxxxx	.....
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées .....	8475	.....	
Reprises .....	8485	.....	
Acquises de tiers .....	8495	.....	
Annulées à la suite de cessions et retraits .....	8505	.....	
Transférées d'une rubrique à une autre .....	8515	.....	
Réductions de valeur au terme de l'exercice .....	8525	.....	
Montants non appelés au terme de l'exercice .....	8555P	xxxxxxxxxxxxxxx	.....
Mutations de l'exercice .....	8545	.....	
Montants non appelés au terme de l'exercice .....	8555	.....	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE .....</b>	<b>(28)</b>	<b>139.787,25</b>	

\*\*\* checksum: 8592964 \*\*\* First - A-asbl2019 - 11 / 22

N° BE 0535.539.869

A-asbl 5.2.1

**INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS****PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES SOCIÉTÉS**

Sont mentionnées ci-après, les sociétés dans lesquelles l'association ou la fondation détient une participation (comprise dans la rubrique 28 de l'actif) ainsi que les autres sociétés dans lesquelles l'association ou la fondation détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 28 et 50/53 de l'actif) représentant au moins 10% du capital souscrit.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les sociétés de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
	Nombre	%	%			(+ ) ou (-) (en unités)	
<i>DotCooperation LLC</i> <i>Entreprise étrangère</i> <i>Eye Street NW 1775 boîte 8th, DC 20006</i> <i>Washington, Etats-Unis</i>  <i>Participations</i>	0	50,0	0,0	31/12/2018	USD	588.532,00	237.579,00

\*\*\* checksum: 8592964 \*\*\* First - A-asbl2019 - 12 / 22

N° BE 0535.539.869

A-asbl 5.3

**ETAT DES FONDS AFFECTÉS ET PROVISIONS**

**ETAT DES FONDS AFFECTÉS**

Règles d'évaluation adoptées pour la détermination des montants affectés

*Les fonds affectés pourront être constitués par prélèvement sur les résultats et utilisés sur base de proposition du conseil d'administration.*

**PROVISIONS**

Ventilation de la rubrique 160/5 du passif si celle-ci représente un montant important

.....  
 .....  
 .....

Ventilation de la rubrique 168 du passif si celle-ci représente un montant important

.....  
 .....  
 .....

Exercice
.....
.....
.....
.....
.....
.....

\*\*\* checksum: 8592964 \*\*\* First - A-asbl2019 - 13 / 22

N° BE 0535.539.869

A-asbl 5.5

## RÉSULTATS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PERSONNEL ET FRAIS DE PERSONNEL</b>			
<b>Travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel</b>			
Nombre total à la date de clôture .....	9086	10	8
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein .....	9087	7,7	7,2
Nombre d'heures effectivement prestées .....	9088	12.811	9.635
<b>Frais de personnel</b>			
Rémunérations et avantages sociaux directs .....	620	1.546.207,03	1.650.792,98
Cotisations patronales d'assurances sociales .....	621	323.175,03	284.476,48
Primes patronales pour assurances extralégales .....	622	10.782,72	27.122,61
Autres frais de personnel .....(+)/(-)	623	11.839,31	94.208,52
Pensions de retraite et de survie .....	624	.....	.....
<b>RÉSULTATS FINANCIERS</b>			
Intérêts intercalaires portés à l'actif .....	6503	.....	.....
Montant de l'escompte à charge de l'association ou de la fondation sur la négociation de créances .....	653	.....	.....
Montant par solde des provisions à caractère financier constituées (utilisées ou reprises) .....(+)/(-)	656	.....	.....

\*\*\* checksum: 8592964 \*\*\* First - A-asbl2019 - 14 / 22

N° BE 0535.539.869

A-asbl 5.7

**RELATIONS AVEC LES ENTITÉS LIÉES, LES ADMINISTRATEURS ET LES COMMISSAIRES**

	Codes	Exercice
<b>ENTITÉS LIÉES</b>		
Créances sur les entités liées .....	9291	287.941,04
Garanties constituées en leur faveur .....	9294	.....
Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur .....	9295	.....
<b>LES ADMINISTRATEURS ET LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ASSOCIATION OU LA FONDATION SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTITÉS CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES</b>		
Créances sur les personnes précitées .....	9500	.....
Taux et durée des créances .....		
.....		
Garanties constituées en leur faveur .....	9501	.....
Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur .....	9502	.....

**LE(S) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)**

Honoraires de commissaire : 12.898,85 TVAC  
 Autres missions : 9.450,10 TVAC

**Transactions avec des parties liées effectuées dans des conditions autres que celles du marché**

Les transactions qui sont contractées directement ou indirectement entre l'association ou la fondation et les membres des organes de direction, de surveillance ou d'administration

	Exercice
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....

\*\*\* checksum: 8592964 \*\*\* First - A-asbl2019 - 15 / 22

N°	BE 0535.539.869	A-asbl 6
----	-----------------	----------

**BILAN SOCIAL**

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'association ou la fondation: 337 .....

**TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ASSOCIATION OU LA FONDATION A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL**

Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP)	3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP)
		(exercice)	(exercice)	(exercice)	(exercice précédent)
Nombre moyen de travailleurs .....	100	6,8	1,8	7,7 (ETP)	7,2 (ETP)
Nombre d'heures effectivement prestées ...	101	11.304	1.507	12.811 (T)	9.635 (T)
Frais de personnel .....	102	394.296,00	82.524,00	476.820,00 (T)	372.573,00 (T)

A la date de clôture de l'exercice	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs .....	105	8	2	9,2
<b>Par type de contrat de travail</b>				
Contrat à durée indéterminée .....	110	8	2	9,2
Contrat à durée déterminée .....	111	.....	.....	.....
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini .....	112	.....	.....	.....
Contrat de remplacement .....	113	.....	.....	.....
<b>Par sexe et niveau d'études</b>				
Hommes .....	120	3	2	4,2
de niveau primaire .....	1200	.....	.....	.....
de niveau secondaire .....	1201	.....	.....	.....
de niveau supérieur non universitaire .....	1202	2	.....	2,0
de niveau universitaire .....	1203	1	2	2,2
Femmes .....	121	5	.....	5,0
de niveau primaire .....	1210	.....	.....	.....
de niveau secondaire .....	1211	.....	.....	.....
de niveau supérieur non universitaire .....	1212	5	.....	5,0
de niveau universitaire .....	1213	.....	.....	.....
<b>Par catégorie professionnelle</b>				
Personnel de direction .....	130	.....	.....	.....
Employés .....	134	8	2	9,2
Ouvriers .....	132	.....	.....	.....
Autres .....	133	.....	.....	.....

\*\*\* checksum: 8592964 \*\*\* First - A-asbl2019 - 16 / 22

N°	BE 0535.539.869	A-asbl 6
----	-----------------	----------

## TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice .....	205	3	1	3,3
<b>SORTIES</b>				
Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice .....	305	1	1	1,1

## RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Nombre de travailleurs concernés .....	5801	.....	5811	.....
Nombre d'heures de formation suivies .....	5802	.....	5812	.....
Coût net pour l'association ou la fondation .....	5803	.....	5813	.....
dont coût brut directement lié aux formations .....	58031	.....	58131	.....
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs .....	58032	.....	58132	.....
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire) .....	58033	.....	58133	.....
<b>Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur</b>				
Nombre de travailleurs concernés .....	5821	.....	5831	.....
Nombre d'heures de formation suivies .....	5822	.....	5832	.....
Coût net pour l'association ou la fondation .....	5823	.....	5833	.....
<b>Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur</b>				
Nombre de travailleurs concernés .....	5841	.....	5851	.....
Nombre d'heures de formation suivies .....	5842	.....	5852	.....
Coût net pour l'association ou la fondation .....	5843	.....	5853	.....

\*\*\* checksum: 8592964 \*\*\* First - A-asbl2019 - 17 / 22

N° BE 0535.539.869

A-asbl 7

**RÈGLES D'ÉVALUATION**

## RÈGLES D'ÉVALUATION

## I ) HORS BILAN

## 1. HORS BILAN

Sont enregistrés en droits et engagements hors bilan, les biens mis à disposition gratuitement dont l'association ne détient pas la pleine propriété mais uniquement un droit d'usage.

## II) BILAN

## 2. IMMOBILISATIONS

Les acquisitions dont la valeur atteint 500 EUR et qui participent à l'activité de la société pour une durée supérieure à 1 an sont considérées comme des immobilisations.

Les amortissements seront linéaires et débiteront le premier jour du mois de l'acquisition.

## 2.1 FRAIS D'ETABLISSEMENT

Les frais d'établissement sont amortis au taux de 100 %.

## 2.2. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations acquises de tiers sont valorisées à leur prix d'acquisition et les autres sont valorisées à leur coût de revient. Elles font l'objet, en cas d'utilisation limitée dans le temps, d'amortissement linéaires aux taux suivants :

- Frais de recherche et de développement : 33,33%
- Concessions, brevets, licences, savoir-faire, marques et droits similaires, site internet : 33,33%
- Goodwill : 33,33%

## 2.3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Elles sont évaluées à leur prix d'acquisition, de revient, y compris les frais accessoires. Toutefois dans le cadre d'achat par lot de composantes peu significatives, celles-ci sont valorisées à la valeur globale du lot.

Les immobilisations corporelles à utilisation limitée dans le temps font l'objet d'amortissements linéaires, prenant cours le premier jour du mois de leur acquisition, aux taux suivants :

- Immeubles : 5%
- Installations : 10% - 20%
- Mobilier et matériel de bureau : 33,33%
- Matériel roulant : 20%
- Aménagement des locaux : 20%

Les immobilisations en cours (exemple : constructions), sont amorties à partir de l'exercice au cours duquel elles sont achevées.

Les immobilisations corporelles désaffectées ou qui ont cessé d'être affectées durablement à l'activité de l'entreprise, font l'objet d'amortissements exceptionnels pour en aligner

\*\*\* checksum: 8592964 \*\*\* First - A-asbl2019 - 18 / 22

N°	BE 0535.539.869	A-asbl 7
----	-----------------	----------

l'évaluation sur leur valeur probable de réalisation.

A titre exceptionnel et en conformité avec les règles d'éligibilité du « Framework partnership Agreement » avec l'Union Européenne, les immobilisations affectées à ce programme sont amorties à 100% l'année d'acquisition.

### 3. BIENS MIS A DISPOSITION GRATUITEMENT ET PRESTATIONS BENEVOLES

Les biens mis à disposition et dont l'association peut faire un usage onéreux, sont valorisés à la valeur de marché ou d'usage.

Les prestations bénévoles destinées à être réalisées sont valorisées à la valeur probable de réalisation.

Les prestations bénévoles liées à une immobilisation générant un profit sont valorisées à la valeur de marché ou d'usage.

### 4. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les participations et créances sont inscrites à leur prix d'acquisition déduction faite des montants non appelés. Toutefois, une évaluation individuelle de chaque participation est établie en tenant compte de différents critères tels que la situation, la rentabilité et les perspectives de l'association dans laquelle une participation est détenue.

Des réductions de valeurs systématiques seront appliquées en cas de moins-value ou de dépréciations durables.

Les créances et les cautionnements sont inscrits à leur valeur nominale et feront l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis.

### 5. CREANCES A PLUS D'UN AN ET A UN AN AU PLUS

Les créances sont reprises à leur valeur nominale.

Les créances font l'objet de réductions de valeur si des risques de non-récupération, de moins-value ou de dépréciations probables existent. Les réductions de valeurs sont reprises si elles s'avèrent excédentaires.

Les souscriptions de l'année qui n'ont pas été payées font l'objet d'une réduction de valeur de 50%. Les souscriptions non payées des années antérieures font l'objet de réductions de valeur pour leur totalité.

Lorsqu'il apparaît qu'une créance est définitivement perdue, cette perte est directement enregistrée au compte de résultats.

### 6. STOCKS ET COMMANDES EN COURS D'EXECUTION

Remarque : les articles ne sont valorisés que s'ils sont voués à être réalisés

a) Approvisionnements (matières premières et fournitures) : N/A

b) En-cours de fabrication : N/A

\*\*\* checksum: 8592964 \*\*\* First - A-asbl2019 - 19 / 22

N°	BE 0535.539.869	A-asbl 7
----	-----------------	----------

c) Produits finis et/ou marchandises :

Les marchandises sont évaluées à leur valeur d'acquisition ou au prix du marché à la date de clôture de l'exercice, lorsque ce dernier lui est inférieur.

Les produits finis sont évalués à leur coût de revient ou au prix du marché à la date de clôture de l'exercice lorsque ce dernier lui est inférieur.

Les sorties de stock sont actées aux stocks à concurrence de la valeur d'acquisition des éléments sortis du stock. Pour les avoirs dont les caractéristiques techniques ou juridiques sont identiques, la valeur de sortie des stocks est établie selon la méthode FIFO.

d) Commandes en cours d'exécution :

les commandes en cours d'exécution sont évaluées au prix de revient marginal, sans inclure la part de bénéfice y relative, même si celle-ci est devenue raisonnablement certaine. Le prix de revient comprend les charges directement imputables aux commandes, mais ne comprend pas les charges financières et / ou exceptionnelles.

e) Réductions de valeur :

Elles sont actées pour les stocks vétustes ou obsolètes.

7. PLACEMENTS DE TRESORERIE ET VALEURS DISPONIBLES

Les composants de ces rubriques sont repris à leur valeur nominale.

Les placements de trésorerie et les valeurs disponibles font l'objet de réductions de valeur lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à la valeur d'acquisition.

8. COMPTES DE REGULARISATION (Actif)

Les comptes de régularisation comprennent des charges à reporter et les revenus acquis ; ils sont comptabilisés soit aux montants nominaux du prorata des charges déjà payées ou facturées mais qui affèrent aux exercices suivants, soit au montant nominal du prorata des revenus qui affèrent à l'exercice mais qui ne sont pas encore reçus.

9. FONDS SOCIAL

Le fonds social est représenté par le patrimoine de départ de l'association. Il peut être augmenté de moyens permanents (dons, legs, subsides en nature ou en espèces) reçus par l'association et destinés à soutenir durablement les activités de l'association.

RESULTATS AFFECTES : des fonds affectés pourront être constitués par prélèvement sur les résultats et utilisés sur base de proposition du conseil d'administration.

10. PLUS-VALUES DE REEVALUATION

Les plus-values de réévaluation sont traitées en conformité à la législation comptable.

11. SUBSIDES

Subsides enregistrés au bilan :

\*\*\* checksum: 8592964 \*\*\* First - A-asbl2019 - 20 / 22

N°	BE 0535.539.869	A-asbl 7
----	-----------------	----------

Subsides de constitution ou d'extension d'activité (fonds associatifs) :  
Les subsides en espèces sont enregistrés à la valeur nominale, les subsides en nature à la valeur de marché ou à la valeur d'usage.

Subsides d'acquisition d'actifs (subsides en capital):  
Les subsides en espèces sont enregistrés à la valeur nominale, les subsides en nature à la valeur de marché ou à la valeur d'usage.

Les subsides en capital sont comptabilisés pour les montants reçus. Des réductions échelonnées sont reprises au rythme de la prise en charge des amortissements afférents aux immobilisations pour l'acquisition desquelles lesdits subsides ont été obtenus, et le cas échéant, à concurrence du solde, en cas de réalisation ou de mise hors service de ces immobilisations.

#### 12. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges sont individualisées et tiennent compte des risques prévisibles. Elles font l'objet de reprises dans la mesure où elles excèdent, en fin d'exercice, une appréciation actuelle des risques et charges, en considération desquelles elles ont été constituées.

Les provisions sont complétées par les provisions pour dons et legs avec droits de reprises, le cas échéant.

#### 13. DETTES A PLUS D'UN AN ET A UN AN AU PLUS

Les emprunts et les dettes sont évalués à leur valeur nominale. Elles sont majorées, le cas échéant, des intérêts de retard ou d'autres pénalités dues.

#### 14. COMPTES DE REGULARISATION (Passif)

Les comptes de régularisation comprennent les charges à imputer et les produits à reporter ; ils sont comptabilisés :  
soit au montant nominal du prorata des charges qui affèrent à l'exercice mais dont les pièces comptables ne sont pas encore revues ; soit aux montants nominaux du prorata des produits déjà factures ou encaisses, mais qui concernent l'exercice suivant.

#### 15. DEVISES

Les avoirs, dettes, droits et engagements libellés en devises sont convertis en euro sur base des cours officiels des changes au jour ou à une date proche du jour de l'opération. Les différences de change sont comptabilisées en produits ou en charges.

À la clôture de l'exercice, les postes en devises sont réévalués au taux de change de clôture et les écarts de conversion sont compensés par devises. Les écarts de conversion négatifs sont pris en charge et les écarts de conversion positifs sont reportés (au passif). Les écarts de conversion sur les valeurs disponibles et les placements de trésorerie en devises sont immédiatement pris en compte de résultats.

### III) COMPTE DE RESULTATS

#### 16. DONS ET LEGS

Les dons et legs mentionnés ci-dessous, concernent le compte de résultats (# 73)

\*\*\* checksum: 8592964 \*\*\* First - A-asbl2019 - 21 / 22

N° BE 0535.539.869

A-asbl 7

Les dons et legs reçus en espèces, portant sur la fondation ou l'extension des activités, sur l'acquisition d'immobilisés ou sur des valeurs disponibles, sont valorisés à la valeur nominale du versement.

Les dons et legs reçus en nature, portant sur la constitution ou l'extension des activités, sur l'utilisation en tant qu'immobilisé ou en soutien du fonds de roulement, sont valorisés à la valeur de marché ou à la valeur d'usage.

Les dons et legs en nature reçus dans un but de réalisation sont valorisés à la valeur probable de réalisation au moment de l'inventaire.

Les dons et legs en nature destinés à être distribué gratuitement ne sont pas valorisés.

#### 17. SUBSIDES REPRIS EN RESULTATS

Subsides d'activités (subsidés d'exploitation)

Les subsides en espèces sont enregistrés à la valeur nominale au compte de résultats, les subsides en nature à la valeur de marché.

#### 18. SUCCURSALES

Les informations financières des succursales (ICA ASIA & PACIFIC - AFRICA et AMERICA) sont intégrées dans les comptes belges de l'Alliance Coopérative Internationale AISBL.

#### 19. POINTS DIVERS

La différence entre les frais du personnel repris à l'annexe Asbl 3 (code 62) et les frais repris à l'annexe Bilan social (code 1023) est liée aux chiffres consolidés qui ne se retrouvent pas dans le bilan social, celui-ci ne reprenant que les chiffres pour la Belgique.

\*\*\* checksum: 8592964 \*\*\* First - A-asbl2019 - 22 / 22

\* \* \*

**APPROBATION DES COMPTES 2018 ET DÉCHARGE À L'AUDITEUR**

POUR	
CONTRE	
ABSTENTION	

**8. Décharge au conseil d'administration**

Conformément aux statuts de l'ACI, « l'assemblée générale est convoquée au moins une fois par an... pour voter la décharge des membres du conseil d'administration... »

\* \* \*

**DÉCHARGE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

POUR	
CONTRE	
ABSTENTION	

## 9. Ratification des élections aux conseils d'administration des organisations sectorielles

À dater de 2011, le conseil d'administration de l'ACI a demandé à l'assemblée générale de ratifier les élections des organisations sectorielles, notamment :

Lorsque les organisations sectorielles organisent des élections pour leurs administrateurs, si moins de 50 % des électeurs potentiels participent à l'élection, il est demandé à l'assemblée générale de ratifier ces élections afin de garantir leur légitimité ; et l'assemblée générale sera invitée à ratifier l'élection de chaque président d'organisation sectorielle quel que soit le pourcentage de participation des membres, comme c'est le cas pour les présidents régionaux.

Un certain nombre d'organisations sectorielles organiseront des élections juste avant l'assemblée générale de l'ACI à Kigali. Les résultats des élections seront communiqués verbalement à l'assemblée générale pour ratification.

\*\*\*



RATIFICATION DES ÉLECTIONS AU CONSEIL D'UNE ORGANISATION SECTORIELLE	
POUR	
CONTRE	
ABSTENTION	

## 10. Amendement au règlement de l'ACI Asie-Pacifique

Lors de la dernière assemblée régionale de l'ACI Asie-Pacifique qui s'est tenue à New Delhi le 18 novembre 2016, la modification suivante a été apportée à son règlement pour accroître la représentation des femmes au sein du conseil d'administration. Cette modification doit être ratifiée par l'assemblée générale de l'ACI.

### Article-7 conseil d'administration, § 3

ANCIEN	NOUVEAU
Un représentant de la jeunesse sera coopté au conseil régional. Les membres de l'Asie-Pacifique du conseil d'administration de l'ACI qui ne sont pas membres du conseil régional ont le droit d'y assister et de prendre la parole.	<u>Le président du comité des jeunes de l'ACI-AP et du comité des femmes de l'ACI-AP seront cooptés au conseil régional de l'ACI-AP sans droit de vote.</u> Les membres de l'Asie-Pacifique du conseil d'administration de l'ACI qui ne sont pas membres du conseil régional ont le droit d'y assister et de prendre la parole.

\*\*\*

### AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE L'ACI ASIE-PACIFIQUE



POUR	
CONTRE	
ABSTENTION	

## 11. Amendements aux statuts et au règlement d'ordre intérieur de l'ACI

Conformément à ses statuts, l'ACI calcule les cotisations de ses membres et de ses membres associés pour une période de quatre ans. Le prochain cycle quadriennal s'étendra de 2021 à 2024. Vous trouverez ci-dessous les modifications nécessaires à apporter au règlement d'ordre intérieur pour ce prochain cycle.

### **Amendement proposé : devise**

L'ACI n'a plus son siège en Suisse et n'y a plus de compte bancaire. Il sera plus transparent pour les membres – et cela entraînera moins de pertes dues aux fluctuations des devises – et plus facile administrativement de calculer en prenant l'euro comme base.

#### Amendement proposé au règlement d'ordre intérieur de l'ACI, article 15 (formule de calcul des cotisations)

ACTUEL	NOUVEAU
Toutes les cotisations sont facturées en <del>francs suisses</del> ou dans toute autre devise telle que déterminée par le conseil d'administration.	Toutes les cotisations sont facturées en <u>euros</u> ou dans toute autre devise telle que déterminée par le conseil d'administration.

\*\*\*

#### APPROBATION DE L'AMENDEMENT AU RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR CONCERNANT LA DEVISE



POUR	
CONTRE	
ABSTENTION	

### **Amendements proposés : cotisations forfaitaires**

Un certain nombre de problèmes concernant les cotisations forfaitaires doivent être corrigés. La première correction nécessaire concerne la monnaie qui doit être modifiée de francs suisses en euros. Un taux de change de 1,13 entre le franc suisse et l'euro a été utilisé car il est à peu près le même depuis de nombreux trimestres.

Les tableaux des cotisations des membres associés continuent à utiliser l'indice de revenu des pays de la Banque mondiale (WBCII) qui n'est pas compatible avec le multiplicateur économique utilisé depuis 2017 pour calculer les cotisations des membres à part entière. Il est proposé d'utiliser l'indice du PIB utilisé dans la formule pour les membres à part entière. Le dernier problème concerne les niveaux. L'adhésion en tant que membre associé aux niveaux de revenu inférieur et moyen supérieur peut être plus coûteuse qu'en tant que membre à part entière.

Pour résoudre ces problèmes, une analyse a été faite en ce qui concerne les membres actuels pour voir ce qui pourrait être le plus juste. Les étapes suivantes ont été suivies dans l'analyse :

1. évaluation de ce que les membres à part entière actuels paient dans chaque niveau WBCII ;
2. évaluation du facteur économique dans chaque niveau WBCII ;
3. pour le facteur économique le plus bas, un taux de change forfaitaire simple de l'actuelle cotisation de faible revenu de WBCII a été recommandé ;
4. pour les autres facteurs économiques, un niveau supplémentaire a été créé, car les chevauchements avec les membres des niveaux inférieurs et moyen supérieurs sont très nombreux. Les divisions de niveaux ont été créées aux endroits où les membres à part entière actuels commencent à payer moins que les membres associés. La division a été faite lorsque les membres à part entière actuels commencent à payer plus.

Pour modifier les cotisations des membres gouvernementaux associés et des membres de l'ICMIF, une évaluation du facteur économique équivalent au niveau de revenu WBCII a été réalisée.

### Amendement proposé au règlement d'ordre intérieur de l'ACI, article 15 (formule de calcul des cotisations)

ACTUEL	NOUVEAU																														
<p>La formule de calcul des cotisations pour les membres associés est basée sur l'Indice de revenu du pays de la Banque mondiale de la façon suivante :</p> <p><b>Frais de cotisation à l'ACI pour les membres associés non gouvernementaux</b></p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 70%;">WBCII faible</td> <td style="width: 30%;">500 CHF</td> </tr> <tr> <td>WBCII moyen inférieur, moyen supérieur, élevé</td> <td>3000 CHF</td> </tr> </table> <p><b>Frais de cotisation à l'ACI pour les membres associés gouvernementaux</b></p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 70%;">WBCII faible</td> <td style="width: 30%;">3000 CHF</td> </tr> <tr> <td>WBCII moyen inférieur</td> <td>5000 CHF</td> </tr> <tr> <td>WBCII moyen supérieur</td> <td>7000 CHF</td> </tr> <tr> <td>WBCII élevé</td> <td>10 000 CHF</td> </tr> </table> <p>L'ACI utilise l'Indice de revenu du pays de la Banque mondiale (WBCII) de l'année précédant l'année de paiement.</p> <p><b>Pour les Membres qui sont membres à part entière de l'ICMIF (International Co-operative and Mutual Insurance Federation [Fédération internationale des coopératives et mutuelles d'assurance])</b></p>	WBCII faible	500 CHF	WBCII moyen inférieur, moyen supérieur, élevé	3000 CHF	WBCII faible	3000 CHF	WBCII moyen inférieur	5000 CHF	WBCII moyen supérieur	7000 CHF	WBCII élevé	10 000 CHF	<p>La formule de calcul des cotisations pour les membres associés est basée sur le facteur économique du pays membre de la façon suivante :</p> <p><b>Frais de cotisation à l'ACI pour les membres associés non gouvernementaux</b></p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 40%;">Facteur économique</th> <th style="width: 60%;">Frais de cotisation</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>.50</td> <td>450 EUR</td> </tr> <tr> <td>.51 à 1.40</td> <td>1500 EUR</td> </tr> <tr> <td>1.41 et supérieur</td> <td>3000 EUR</td> </tr> </tbody> </table> <p><b>Frais de cotisation à l'ACI pour les membres associés gouvernementaux</b></p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 40%;">Facteur économique</th> <th style="width: 60%;">Frais de cotisation</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>.50</td> <td>2700 EUR</td> </tr> <tr> <td>.51 à .65</td> <td>4500 EUR</td> </tr> <tr> <td>.66 à 1.15</td> <td>6200 EUR</td> </tr> <tr> <td>1.16 et supérieur</td> <td>8900 EUR</td> </tr> </tbody> </table> <p><b>Pour les Membres qui sont membres à part entière de l'ICMIF (International Co-operative and Mutual Insurance Federation [Fédération internationale des coopératives et mutuelles d'assurance]), les frais de cotisation sont les suivants :</b></p>	Facteur économique	Frais de cotisation	.50	450 EUR	.51 à 1.40	1500 EUR	1.41 et supérieur	3000 EUR	Facteur économique	Frais de cotisation	.50	2700 EUR	.51 à .65	4500 EUR	.66 à 1.15	6200 EUR	1.16 et supérieur	8900 EUR
WBCII faible	500 CHF																														
WBCII moyen inférieur, moyen supérieur, élevé	3000 CHF																														
WBCII faible	3000 CHF																														
WBCII moyen inférieur	5000 CHF																														
WBCII moyen supérieur	7000 CHF																														
WBCII élevé	10 000 CHF																														
Facteur économique	Frais de cotisation																														
.50	450 EUR																														
.51 à 1.40	1500 EUR																														
1.41 et supérieur	3000 EUR																														
Facteur économique	Frais de cotisation																														
.50	2700 EUR																														
.51 à .65	4500 EUR																														
.66 à 1.15	6200 EUR																														
1.16 et supérieur	8900 EUR																														

et mutuelles d'assurance]), les frais de cotisation sont les suivants :

WBCII faible	1200 CHF
WBCII moyen inférieur	3600 CHF
WBCII moyen supérieur	7200 CHF
WBCII élevé	12 000 CHF

Pour les membres ayant un statut international ou supranational dans une région, les frais de cotisation sont de ~~7 000 CHF~~ et, pour les membres qui ont un tel statut dans plus d'une région, les frais de cotisation sont de ~~10 000 CHF~~.

Le montant maximum des cotisations pour un pays est de ~~275 000 CHF~~

Facteur économique	Frais de cotisation
.50	1100 EUR
.51 à .65	2800 EUR
.66 à 1.15	6400 EUR
1.16 et supérieur	10 700 EUR

Pour les membres ayant un statut international ou supranational dans une région, les frais de cotisation sont de ~~6200 EUR~~ et, pour les membres qui ont un tel statut dans plus d'une région, les frais de cotisation sont de ~~8900 EUR~~

Le montant maximum des cotisations pour un pays est de ~~245 000 EUR~~

\* \* \*

### APPROBATION DES AMENDEMENTS AU RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR DE L'ACI CONCERNANT LES COTISATIONS FORFAITAIRES



POUR	
CONTRE	
ABSTENTION	

### Amendement proposé : clarification

Un titre pour l'accord institutionnel suivant a été ajouté afin d'éviter toute confusion.

### Amendement proposé au règlement d'ordre intérieur de l'ACI, article 15 (formule de calcul des cotisations)

ACTUEL	NOUVEAU
Les membres d'un pays donné peuvent conclure un accord institutionnel avec l'ACI au terme duquel ils déterminent la façon dont l'intégralité des cotisations sera payée conformément aux statuts de l'association.	Les membres d'un pays donné peuvent conclure un accord institutionnel avec l'ACI, appelé « option de pays », par lequel aux termes duquel ils déterminent la façon dont l'intégralité de leurs cotisations sera payée en accord avec les statuts de l'association.

Les statuts et le règlement d'ordre intérieur stipulent que l'acronyme de l'Alliance coopérative internationale est ACI. Dans certains cas, le terme « Alliance » a été utilisé à la place.

### Amendements proposés aux statuts de l'ACI

ACTUEL	NOUVEAU
<p><b>Article 6.</b> Les organisations ayant droit en principe au statut de membre, mais qui ne sont pas prêtes pour demander leur adhésion peuvent se voir accorder le statut de membre associé pour une période de un à deux ans afin de leur permettre de participer à la vie de l'Alliance, principalement aux niveaux régional et sectoriel avant de demander leur adhésion.</p> <p><b>Article 15.</b> The Board may remove one or more of its members during their term of office, in the case of action contrary to the interests of the Alliance or non-compliance with the Alliance Board Standing Orders and Code of Governance.</p>	<p><b>Article 6.</b> Les organisations ayant droit en principe au statut de membre, mais qui ne sont pas prêtes pour demander leur adhésion peuvent se voir accorder le statut de membre associé pour une période de un à deux ans afin de leur permettre de participer à la vie de l'ACI, principalement aux niveaux régional et sectoriel avant de demander leur adhésion.</p> <p><b>Article 15.</b> Le conseil d'administration peut révoquer un de ses membres ou davantage au cours de leur mandat, en cas d'action contraire aux intérêts de l'ACI ou s'ils ne se conforment pas aux règlements du conseil de l'ACI et au code de gouvernance.</p>

### Amendements proposés au règlement d'ordre intérieur de l'ACI

ACTUEL	NOUVEAU
<p><b>Article 3.</b> L'Alliance reconnaît la diversité culturelle et linguistique de ses membres et utilisera au moins trois langues de travail.</p> <p><b>Article 15.</b> Cette cotisation est appliquée uniquement aux organisations qui sont admissibles comme membres à part entière de l'Alliance, exercent principalement dans le secteur des assurances et ne sont pas des organisations internationales ou supranationales.</p> <p><b>Article 28.</b> Les membres qui s'affilient à l'Alliance au titre de la disposition spéciale pour une adhésion conjointe avec l'ICMIF ont droit à deux (2) voix.</p>	<p><b>Article 3.</b> L'ACI reconnaît la diversité culturelle et linguistique de ses membres et utilisera au moins trois langues de travail.</p> <p><b>Article 15.</b> Cette cotisation est appliquée uniquement aux organisations qui sont admissibles comme membres à part entière de l'ACI, exercent principalement dans le secteur des assurances et ne sont pas des organisations internationales ou supranationales.</p> <p><b>Article 28.</b> Les membres qui s'affilient à l'ACI au titre de la disposition spéciale pour une adhésion conjointe avec l'ICMIF ont droit à deux (2) voix.</p>

\* \* \*

### APPROBATION DES AMENDEMENTS AUX STATUTS ET AU RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR DE L'ASSOCIATION À DES FINS DE CLARIFICATION



POUR	
CONTRE	
ABSTENTION	

### Amendements proposés : augmentation et diminution des cotisations pour le prochain cycle de quatre ans

Pour éviter toute augmentation significative des cotisations au cours du prochain cycle de quatre ans, il est proposé de prévoir une augmentation maximale de 10 % pour un membre donné pour cette période de quatre ans, sous réserve toutefois de toute augmentation discrétionnaire que le conseil d'administration pourrait occasionnellement imposer comme le permet le règlement d'ordre intérieur. Cela aurait pour effet de réduire toute diminution car la simulation est conçue pour obtenir un montant total de cotisation sans incidence sur le budget de l'ACI. De plus, le conseil d'administration propose qu'il n'y ait pas, en tout cas, de diminution des cotisations au cours du prochain cycle de quatre ans.

#### Amendements proposés au règlement d'ordre intérieur de l'ACI, article 15 (formule de calcul des cotisations)

ACTUEL	NOUVEAU
<p>Le montant de la cotisation demeure le même durant le cycle quadriennal, mais peut être indexé sur l'inflation. L'assemblée générale permet au Conseil de décider d'ajouter un pourcentage annuel pour couvrir l'inflation.</p> <p>La cotisation de base en vigueur à compter du 1er janvier <u>2017</u> est déterminée par les comptes de l'ACI, en appliquant la formule de calcul des cotisations ci-dessus à chaque membre, sous réserve d'une augmentation de 10 % par rapport à la cotisation complète du membre <u>2016</u>. En appliquant la formule pour le cycle de quatre ans commençant le 1er janvier <u>2017</u>, aucune réduction de cotisation n'est autorisée à la cotisation complète <u>2016</u> pour chaque membre.</p>	<p>Le montant de la cotisation demeure le même durant le cycle quadriennal, mais peut être indexé sur l'inflation. L'assemblée générale permet au Conseil de décider d'ajouter un pourcentage annuel pour couvrir l'inflation.</p> <p>La cotisation de base en vigueur à compter du 1er janvier <u>2021</u> est déterminée par les comptes de l'ACI, en appliquant la formule de calcul des cotisations ci-dessus à chaque membre, sous réserve d'une augmentation <u>maximale</u> de 10 % par rapport à la cotisation complète du membre <u>2017-2020</u>. En appliquant la formule pour le cycle de quatre ans commençant le 1er janvier <u>2021</u>, aucune réduction de cotisation n'est autorisée à la cotisation complète <u>2017-2020</u> pour chaque membre.</p>

#### APPROBATION DES AMENDEMENTS AU RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR CONCERNANT LES AUGMENTATIONS



POUR	
CONTRE	
ABSTENTION	

## 12. Amendements aux statuts de l'ACI concernant ses assemblées générales

Une nouvelle loi adoptée en Belgique oblige toutes les associations à approuver leurs comptes annuels dans un délai de six mois de l'exercice financier. Par conséquent, à compter de 2020, l'ACI devra approuver ses comptes annuels au plus tard le 30 juin, à moins que l'ACI ne souhaite modifier la période comptable, ce qui serait complexe. Les modifications suivantes des statuts de l'ACI devront donc être apportées.

La première modification consistera à modifier le calendrier des assemblées générales requises. La deuxième modification consistera à faire en sorte que les assemblées générales puissent se tenir virtuellement.

### Assemblée générale ordinaire (statuts de l'association, article 22, paragraphe 2)

ACTUEL	NOUVEAU
L'assemblée générale est convoquée au moins une fois par an, entre le <del>1er septembre et le 30 novembre</del> , pour approuver les comptes annuels de l'exercice social écoulé et pour voter la décharge des membres du conseil et du commissaire aux comptes le cas échéant.	L'assemblée générale est convoquée au moins une fois par an, entre le <u>1er avril et le 30 juin</u> pour approuver les comptes annuels de l'exercice social écoulé et pour voter la décharge des membres du conseil et du commissaire aux comptes le cas échéant.

### Assemblée virtuelle (statuts de l'ACI, article 24, nouveau paragraphe 2)

ACTUEL	NOUVEAU
L'assemblée générale des membres délibère valablement, quel que soit le nombre de membres présents ou représentés, sauf si les présents statuts exigent un quorum particulier.	L'assemblée générale des membres délibère valablement, quel que soit le nombre de membres présents ou représentés, sauf si les présents statuts exigent un quorum particulier  <u>Les membres sont considérés comme présents et assistant à la réunion lorsqu'ils sont physiquement présents ou représentés et lorsqu'ils participent à l'assemblée générale par le biais de moyens de communication électroniques autorisés par le conseil d'administration. Les participants éloignés participent à l'assemblée générale dans la même mesure que les participants sur place. Le conseil décide d'autoriser ou non la participation à distance à chaque réunion et spécifie dans la convocation les conditions techniques de cette participation à distance.</u>

\* \* \*



### APPROBATION DES AMENDEMENTS AUX STATUTS DE L'ACI CONCERNANT SES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

POUR	
CONTRE	
ABSTENTION	

## 13. Déclaration sur la paix

*Proposée par le conseil d'administration de l'ACI*

### PRÉAMBULE

Vu les nombreux conflits violents prolongés et les graves inégalités dans une grande partie du monde, l'impact des catastrophes naturelles et autres;

Vu les nombreux défis auxquels nous sommes tous confrontés dans le monde d'aujourd'hui, en particulier en ce qui concerne la paix;

Considérant que, selon Johan Galtung, spécialiste de la paix, le concept de paix positive est lié aux contributions positives de la communauté, la coopération et l'intégration, la réconciliation et l'égalité notamment, à différencier de la paix négative liée à l'absence de violence tant personnelle que structurelle ou collective;

Attendu que depuis sa création l'ACI a exprimé un engagement continu envers la paix, le bien-être et la prospérité pour tous, et notamment par les moyens suivants :

- Résolutions de l'ACI parmi lesquelles :
  - la résolution de l'ACI sur la paix de 1901 au congrès de Manchester, un congrès consacré à la paix sociale et à la paix internationale, où il fut également décidé de s'associer au Bureau international de la Paix;
  - la résolution de l'ACI de 1913 à Glasgow dans laquelle l'ACI a déclaré que, lorsque la vie sociale et économique de chaque pays s'organise selon les principes de la coopération les conflits internationaux peuvent cesser; et a soutenu toute action par laquelle chaque coopérateur dans le monde pourrait participer ou à commencer à le faire.
- Déclarations de l'ACI, parmi lesquelles :
  - la Déclaration de l'ACI de 1939 intitulée « La paix, la liberté et la coopération sont indivisibles »;
  - la XVIIIe Déclaration appelant à la restauration des droits de l'homme;

- la Déclaration de 1942 affirmant l'intérêt de l'ACI pour la reconstruction sociale et économique après-guerre;
  - la Déclaration de 1980 de l'ACI affirmant que la paix est nécessaire pour réaliser des progrès sociaux et économiques;
  - et la Déclaration de 2006 de l'ACI déclarant que « les coopératives sont fondées sur un ensemble de valeurs et de principes conçus pour promouvoir la cause de la Paix, le développement humain durable et le progrès social et économique des populations par le biais du modèle de l'entreprise coopérative qui contribuera à la paix... ».
- Déclarations des présidents de l'ACI :
    - en 2007, l'ancien président de l'ACI, Ivano Barberini, a écrit : « La paix, c'est beaucoup plus que la simple absence de conflits armés et elle est beaucoup plus complexe que la guerre car elle repose sur un ordre social jugé équitable par la majorité des gens » ajoutant qu'éduquer à la paix « signifie créer un espace pour les projets locaux, valoriser et renforcer les expériences aux quatre coins de la planète et aider ceux qui essayent de prendre en main leur propre avenir. Réconcilier les dimensions micro et macro, ainsi que la théorie et la pratique, est important pour ne pas perdre de vue l'objectif consistant à faire de la paix et de la coopération entre les peuples une alternative à la fois possible et réalisable ».

Considérant que l'ACI a été l'une des toutes premières organisations non gouvernementales à bénéficier du statut consultatif de l'ONU dans la catégorie A;

Considérant que l'assemblée générale des Nations Unies a déclaré 2012 Année internationale des coopératives, soulignant la contribution des coopératives au développement socio-économique, en particulier par leur impact sur la réduction de la pauvreté, la création d'emplois et l'intégration sociale;

Tandis que le secrétaire général de l'ONU, Ban Ki Moon, a déclaré à cette occasion : « Les coopératives, par leur attachement particulier aux valeurs, se sont révélées être un modèle économique résilient et viable, capable de prospérer même en des temps difficiles. Ce succès a permis d'éviter à de nombreuses familles et communautés de glisser dans la pauvreté ».

### **L'ACI CONSIDÈRE APPROPRIÉE ET OPPORTUNE LA DÉCLARATION SUIVANTE SUR LA PAIX POSITIVE PAR L'ENTREMISE DES COOPÉRATIVES <sup>1</sup>**

Le mouvement coopératif, avec ses coopératives, ses coopérateurs, ses organisations de soutien et de représentation, au-delà des croyances et des traditions politiques, a maintenu depuis ses origines son engagement en faveur d'une paix positive, en tant que but et moyen de construire une société fondée sur les valeurs de démocratie, d'égalité, de solidarité, de

---

#### **Sources :**

- Barberini, Ivano (2007) Building new paths to Peace, in Co-operatives and the pursuit of peace, Emmanuel & Ian MacPherson (eds).
- Carrizo, Juan Jose (2013) La Paz es un valor cooperativo, National South University, Bahia Blanca, Argentina.
- Galtung, Johan Vincent (1969) Violence, Peace and Peace Research. Journal of Peace Research 6(3), pages 167-191. 7

participation et de souci de la communauté. Les conflits découlent des aspirations et de besoins humains non satisfaits, alors que les coopératives ont pour mission de répondre aux aspirations et aux besoins de l'être humain, y compris les aspirations à un avenir meilleur, plus inclusif, plus durable, plus participatif et plus prospère pour tous.

Les coopératives sont déjà bien reconnues pour leur rôle après les crises, qu'elles soient financières ou économiques, les catastrophes naturelles ou les conflits violents. Les coopératives font cependant bien plus pour une paix positive : créer des emplois et des entreprises ancrées dans les territoires, dynamiques et durables; fournir des logements abordables et accéder au crédit et à l'épargne, à l'assurance et aux marchés; assurer la survie, le rétablissement, la prospérité et la préparation des moyens de subsistance individuels et familiaux, des communautés et des communautés locales et ce, sur la mer, sur la terre, en montagne, en zone urbaine ou rurale; répondre avec succès aux besoins sociaux en matière de soins, d'éducation, de santé, ainsi qu'aux préoccupations de durabilité dans les domaines de l'énergie et des modes de production, de consommation et de distribution. Les coopératives offrent de nouvelles opportunités et des pistes à long terme pour créer de la richesse et du capital qui ne sont pas purement financiers ni réservés à un nombre réduit de personnes.

Le mouvement coopératif collabore à la recherche des moyens équitables et justes de résoudre les problèmes de manière durable et démocratique, contribuant ainsi à prévenir la violence et la haine. L'éducation de tous les membres à participer pleinement, volontairement et respectueusement à leurs coopératives et à leurs communautés est un élément essentiel d'une culture de la paix. Les coopératives participent activement à la culture de et pour la paix.

Les coopératives construisent un avenir pour les gens orienté vers le long terme. L'entrepreneuriat coopératif permet au potentiel de l'action collective de résoudre des problèmes communs, une économie inclusive pour un développement durable basée sur des valeurs sociales et solidaires, ce qui implique l'autonomisation continue des femmes, des jeunes et des populations vulnérables, et la coopération avec des acteurs extérieurs au mouvement coopératif. De cette manière, les coopératives s'engagent dans une paix positive en tant que voie qui promeut l'égalité et l'empathie, l'inclusion et la possibilité d'un travail décent, l'esprit d'entreprise et le développement.

L'Alliance coopérative internationale (ACI), en tant qu'expression mondiale organisée du mouvement coopératif, peut largement démontrer ses contributions à la paix positive au cours de ses 125 années d'existence [en 2020], mettant en pratique l'identité coopérative et promouvant activement une paix positive. Nous en appelons à maintenir et à approfondir notre engagement en faveur d'une paix positive et nous demandons à tous nos membres de renforcer leur action en vue de l'instauration d'une paix positive sur la base de notre *agenda d'action concertée pour une paix positive* [à définir].

\* \* \*



APPROBATION DE LA DÉCLARATION SUR LA PAIX	
POUR	
CONTRE	
ABSTENTION	

## 14. Plan stratégique de l'ACI

[Cliquez ici](#) pour télécharger le projet de plan stratégique de l'ACI. Les membres sont encouragés à adresser leurs commentaires à l'avance au directeur général.

### **Introduction: étapes vers l'élaboration du Plan Stratégique de l'ACI**

17 novembre 2017: Assemblée générale de l'ACI à Kuala Lumpur Motion approuve une motion sur le mandat du Board, comprenant des dispositions sur la révision de la stratégie de l'ACI à l'horizon 2030

Février-mai 2018: questionnaire envoyé aux membres sur leurs besoins et les attentes

Mi-septembre - mi-octobre 2018: première version du Plan Stratégique de l'ACI rédigée, puis amendée par le Board de l'ACI, psur la base des réponses à l'enquête auprès des membres

20 octobre 2018: le Board de l'ACI tient une Session Stratégique

Novembre 2018 - mars 2019: deuxième version du Plan Stratégique de l'ACI revu par le Board de l'ACI selon une procédure écrite, sur la base de la Session Stratégique du Board de l'ACI.

Février - mars 2019: deuxième questionnaire envoyé membres sollicitant leurs contributions sur les propositions stratégiques. Ceci a également été envoyé aux entités de l'ACI (régions, organisations sectorielles, comités thématiques et réseau mondial des jeunes)

27 mars 2019: le Board de l'ACI tient une Session Stratégique

Avril 2019: du Plan Stratégique de l'ACI révisé (troisième version)

Avril - juin 2019: troisième version du Plan Stratégique de l'ACI soumise aux entités ICA (régions, organisations sectorielles, comités thématiques et réseau mondial des jeunes) pour consultation

22 juin 2019: le Board de l'ACI tient une Session Stratégique

Début juillet 2019: Plan Stratégique de l'ACI revu (quatrième version)

Fin juillet - août 2019: Plan Stratégique de l'ACI revu par le groupe de rédaction du Board de l'ACI et approuvé par ce dernier sous le titre «Une voie centrée sur la personne pour une deuxième décennie coopérative». Cette cinquième version est celle qui est soumise à l'Assemblée générale de l'ACI à Kigali.

## 15. Motions et résolutions

### 15a. Motion : élaborer des normes comptables pour les coopératives

*Soumise par Co-operatives UK et appuyée par Kooperationen – Danemark.*

Cette assemblée générale de l'ACI :

- estime que les comptes publiés par une coopérative devraient lui permettre de faire rapport aux membres et aux parties prenantes sur sa situation financière dans le cadre de sa vocation coopérative ;
- reconnaît le rôle des normes d'information financière encourageant la cohérence et la responsabilité ;
- constate que les tendances récentes en matière d'harmonisation des normes comptables internationales sont motivées par une focalisation exclusive sur les besoins et les perspectives des entreprises dirigées par des investisseurs ;
- met en garde contre le risque que les normes comptables ne limitent ou ne faussent une présentation de la différence coopérative, y compris le traitement du capital et la distribution des dividendes aux membres, et que cela puisse empêcher les coopératives de décrire leurs flux financiers conformément aux valeurs et aux principes coopératifs établis ;
- reconnaît l'importance des travaux en cours du comité de vérification et de gestion des risques de l'ACI (IARAC) et des efforts qu'il a déployés au fil du temps pour surveiller et influencer les organismes comptables internationaux ;
- note également que dans certaines juridictions, certains secteurs économiques tels que les organismes à but non lucratif et à vocation spécifique, ont développé avec succès leurs propres normes de communication des données (Déclarations de pratiques recommandées ou SORP et autres directives en matière de divulgation volontaire) pour leur permettre de faire rapport de manière cohérente et plus appropriée ;
- prend note du travail du Centre d'excellence en comptabilité et en communication des données pour les coopératives basé à l'Université de St Mary à Halifax, Nouvelle-Écosse, Canada, et en particulier de la recommandation de son symposium international, tenu à Londres en juin 2018, visant à explorer la possibilité d'une déclaration de pratiques recommandées coopérative (SORP).

Cette assemblée générale appelle l'ACI à dialoguer avec les membres et les experts s'intéressant à cette question afin d'examiner le cas, les coûts et les bénéfices, en vue de la création éventuelle d'une déclaration de pratiques recommandées coopérative (SORP), conçue pour permettre aux coopératives de se concentrer sur leurs performances conformément aux valeurs et aux principes coopératifs.

\* \* \*



MOTION	
<b>APPROBATION DE LA MOTION : ÉLABORER DES NORMES COMPTABLES POUR LES COOPÉRATIVES</b>	
POUR	
CONTRE	
ABSTENTION	

## 16. Prochaines assemblées générales

Vous trouverez ci-dessous les prochaines assemblées générales. Plus de détails seront fournis lors de l'assemblée générale.

- **Assemblée générale virtuelle 2020** pour approuver les comptes annuels de l'exercice écoulé et voter la décharge aux membres du conseil d'administration et, le cas échéant, au commissaire aux comptes. Se tiendra du 1er avril au 30 juin.
- **Congrès et assemblée générale 2020** à Séoul, en Corée, du 11 au 16 décembre 2020.
- **Assemblée générale virtuelle 2021** pour approuver les comptes annuels de l'exercice écoulé et voter la décharge aux membres du conseil d'administration et, le cas échéant, au commissaire aux comptes. Se tiendra du 1er avril au 30 juin.
- **2021 Assemblée générale** au Brésil.

*Le texte final officiel de la documentation officielle de la réunion de l'assemblée générale de l'ACI sera la version anglaise. Des traductions gratuites en français et en espagnol sont fournies à l'adresse <https://www.ica.coop/en/global-conference-and-general-assembly/2019-general-assembly>.*



**Alliance  
Coopérative  
Internationale**

**Alliance Coopérative Internationale**

Avenue Milcamps 105  
1030 Brussels - Belgium

Tel: +32 2 743 10 30

[ica@ica.coop](mailto:ica@ica.coop)

[www.ica.coop](http://www.ica.coop)